

ORIENTATIONS 81

L'UNION NATIONALE



Me Serge Fontaine Président du Conseil Exécutif National et Député de Nicolet - Yamaska 130 Grande Allée ouest Secrétariat général de l'Union Nationale Québec, P.Q.

Monsieur le Président,

C'est avec fierté et satisfaction que je vous présente aujourd'hui ce document de travail.

Suite à une résolution du Conseil Exécutif National, adoptée en août 1980, un Comité du programme a été créé.

Je veux souligner aujourd'hui le travail admirable des membres de ce Comité. Tous sans exception, avec l'aide de spécialistes dans chacun des secteurs, n'ont pas ménagé leur temps et leurs efforts pour vous présenter ce document. C'est un vrai travail d'équipe!

Je vous le remets ainsi qu'à nos membres pour qu'il devienne le véritable fer de lance de notre combat politique. Les volontés politiques qui y sont proposées sont claires et précises. Elles visent d'abord à remettre le Québec sur la voie du progrès économique et à privilégier l'épanouissement et la liberté de l'individu.

Je suis confiant que les militants dans toutes les régions de la province l'analyseront avec soin et au besoin, l'amélioreront afin d'aider l'UNION NATIONALE à reprendre la place qui lui revient dans notre société.

C'est à nous tous d'y voir!

Au nom du Comité et en mon nom personnel, je vous dis: "mission accomplie!"

Dr Robert Rivard

Président du Comité du Programme

Conseil Exécutif National

DRR/jl



MESSAGE CHEF

Le 9 janvier 1981, quelques heures à peine après mon élection à la direction du parti, je rencontrais les membres du conseil exécutif national. C'est au cours de cette réunion que la décision fut prise de transformer le congrès à la direction en une journée d'orientation et de publier, à cette occasion, notre programme politique sous forme de document de travail.

Depuis ce temps, sous la présidence du Dr Robert Rivard de St-Hyacinthe, le comité du programme a poursuivi le travail commencé au mois d'août dernier et n'a ménagé aucun effort pour rencontrer l'échéancier fixé. J'ai pu constater, étape par étape, la somme incroyable de temps et d'attention qu'ont exigé la préparation, la rédaction et l'impression de cet imposant document qui vous est soumis aujourd'hui pour étude dans toutes vos régions. De nombreuses personnes y ont participé et je tiens à remercier chacune d'entre elles de sa collaboration.

Nous offrons à la population québécoise un programme politique clair et des orientations très nettes et très précises dans chacun des trois grands secteurs d'activités, à savoir le secteur économi-

que, le secteur social et le secteur constitutionnel.

Notre pensée politique se veut réaliste — elle accorde la priorité à l'économie, aux mesures créatrices d'emplois (ie. tel notre programme d'accès à la propriété), à la limitation des dépenses publiques, à l'interdiction du droit de grève dans certains secteurs publics et para-publics jugés "essentiels" au bien-être des citoyens, à une plus grande qualité des soins de santé, etc.

Notre pensée politique se veut aussi réformiste — elle accorde beaucoup d'importance à une politique de la main-d'oeuvre, à une stratégie de restructuration industrielle, à la relève agricole (ie. tel notre plan d'épargne-récolte), à l'utilisation de l'électricité comme facteur majeur de relance économique, à l'élaboration d'une politique familiale, à l'avancement de la femme au foyer, à la nomination d'un ministre d'État au troisième âge, etc.

En plus, notre pensée politique est carrément fédéraliste. Nous proposons aux Québécois un nouveau lien fédéral souple et décentralisé, basé sur l'égalité de statut constitutionnel des deux ordres de gouvernement et sur la reconnaissance du Québec comme société distincte à l'intérieur du Canada. Je vous invite à lire ce document de travail avec soin, à bien l'analyser et à l'améliorer au besoin par

le biais de colloques régionaux qui auront lieu au cours des mois de février et mars.

Je suis convaincu que ce document de travail reflète non seulement vos aspirations et vos préoccupations comme militant ou militante du Parti de l'Union Nationale mais aussi celles de l'immense majorité des citoyens qui attendent avec impatience l'alternative d'un parti authentiquement québécois, ayant une philosophie politique claire et réaliste et capable d'offrir un leadership dynamique et

L'Union Nationale est cette alternative! L'occasion nous sera bientôt fournie de le prouver de manière éclatante.

ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

En matière économique, nous vivons des heures difficiles. L'immense majorité des démocraties occidentales ont connu au cours de ces dernières années une diminution réelle de leur croissance économique, une hausse constante du taux de chômage et une montée vertigineuse de l'inflation.

Ces dures réalités d'envergure internationale ne laissent aucun d'entre nous indifférent, car à des degrés divers elles nous affectent tous directement et ce, sur une base quotidienne.

Les Québécois sont maintenant conscients de leur vulnérabilité face à une économie mondiale en pleine perturbation; ils savent également qu'il n'est plus possible de fonctionner en vase clos et que l'interdépendance économique fait partie dorénavant de notre mode de vie. Cette prise de conscience n'est sûrement pas étrangère à la décision fortement majoritaire des Québécois de maintenir un cadre fédéral souple.

Dans un contexte économique aussi volatile et peu sécurisant, il est normal que le citoyen, aux prises avec des obligations et des besoins toujours grandissants, se tourne vers son gouvernement. À ce dernier incombe la tâche primordiale de répondre aux attentes des siens en leur offrant ce à quoi ils ont droit: UN LEADERSHIP DYNAMIQUE ET INNOVATEUR.

A. Le rôle du gouvernement en matière économique

Tant par goût que par conviction profonde, l'Union Nationale a traditionnellement privilégié l'initiative privée sous toutes ses formes et réduit au strict minimum les interventions directes de l'État dans l'économie et, plus particulièrement, dans le fonctionnement des entreprises.

Nous ne voyons aucune raison de modifier cette orientation fondamentale. Bien au contraire, l'importance des secteurs public et para-public, le volume des investissements publics par rapport aux investissements privés, le gigantisme et la lourdeur de la bureaucratie gouvernementale, ainsi que le déficit record accumulé par le gouvernement québécois au cours des dernières années, sont toutes des raisons qui nous incitent

à maintenir notre position, voire même à l'accentuer.

Nous sommes convaincus que l'assainissement des finances publiques (i.e. se donner un budget équilibré), et le réaménagement des dépenses gouvernementales afin que celles-ci ne dépassent pas le taux de croissance réelle de l'économie, sont des mesures qui s'imposent d'urgence. Ces deux mesures, d'application graduelle, auront un effet marquant sur le rôle dévolu présentement au gouvernement et à ses organismes et provoqueront aussi un changement profond de l'équilibre des forces entre le secteur libre et le secteur public.

Ses disponibilités financières étant davantage consacrées à éponger un déficit budgétaire inacceptable en vue d'atteindre un budget équilibré et ses dépenses étant limitées à un niveau plus réaliste, le gouvernement n'aura d'autre choix que de modifier ses modes d'intervention en ayant recours systématiquement à l'entreprise privée chaque fois que cela sera possible.

Ce changement de direction en faveur d'une prépondérance de l'initiative privée créera un climat beaucoup plus propice à l'investissement et beaucoup plus favorable à un dialogue positif et constructif entre l'État et l'entreprise. La concertation deviendra autre chose qu'un mot; elle sera dans les faits, une réalité vécue et vérifiable.

Sous un gouvernement de l'Union Nationale, l'État assumera un leadership dynamique en redonnant à l'économie sa première place au sein des priorités gouvernementales et en affichant une volonté ferme de lutter contre les fléaux du chômage et de l'inflation avec l'appui et la participation de ses partenaires patronaux et syndicaux.

Une très grande partie de la manoeuvre financière du gouvernement sera consacrée à cette lutte.

L'État accordera une attention toute particulière à la situation troublante des plus jeunes québécois de 18 à 25 ans. Au début de 1980, ils représentaient 45% de l'ensemble des chômeurs québécois, soit une proportion beaucoup plus élevée que celle qu'ils occupent dans la population active (26.6%).

Ce leadership sera innovateur par l'importance qu'il accordera au rôle de soutien et de planification des ministères et organismes gouvernementaux, dans le développement économique des diverses régions du Québec et dans la restructuration industrielle du Québec.

En effet, la complexité des problèmes écono-

miques, les interrelations avec d'autres secteurs d'activité, tels que l'environnement, l'éducation, le senté, etc., constituent des facteurs relativement nouveaux qui inditent le gouvernement à mieux coordonner ses efforts et à mieux planifier ses interventions économiques de concert avec l'entreprise privée et le monde syndical.

Au lieu de se substituer à l'entreprise privée, un gouvernement unioniste s'orientera davantage vers des participations et des interventions de type mixte ou conjoint, soit pour s'implanter dans de nouveaux secteurs industriels, soit pour venir en side à des entreprises ou des groupes d'entreprises en difficulté. Finies les nationalisations cauteuses et improductives!

B. Un énoncé de politique clair et prècis

De manière à concrétiser ses prises de position et à mieux coordonner leur mise en application, un gouvernement de l'Union Nationale, dans la pramière année de son mandat, déposèra un énoncé de politique économique clair et précis dent les mesures, à court terme, permettront d'augmenter considérablement la capacité des entreprises québénoises à absorber les nouveaux venus sur le marché du travail et à réduire le nombre de chômeurs, et dont les mesures, à plus long ferme, viseront, notamment par une politique dynàmique de développement économique régional, à modifier notre structure industrielle trop orientée vers les secteurs mous ou traditionnels.

Conformément aux grandes orientations citées denant, l'Union Nationale entend fonder son scribn économique sur les cinq principes suivants:

l'assainissement des finances publiques et la révision de la fiscalité;

 le soulien à l'initiative privée et la restriction des interventions de l'État dans le fonctionnement des entreprises;

 le développement économique régional comme base de stratégie de croissance économique;

 4) une réstructuration industrielle vers des secteurs offrant de plus grandes possibilités de croissance économique;

5) une politique globale de main-d'oeuvre pour s'assurer une allocation efficace du potentiel humain et maximiser les mesures créatrices d'emploi.

CHAPITRE I: Les finances publiques et la fiscalité.

En periode du récul, on commune (taux de Chomage de 10%) comme delle que l'on connaît actual ement, les geuvernements ent une tendante de la constite leurs dépenses en vue de autre la constité Mais, lorsque la situation finance de la constité Mais, lorsque la situation finance de la constité nement est au départ nautement est au départ nautement est au départ nombre de la constité, et ée, dépuis un certain nombre de la constité de la constité de la constité de la constité de la contraire, leur le constité en budget équilibre en réduisant le de la constité de la croissance des dépenses pouvernementales au taux de la croissance réalle de l'économie?

Puisqu'il autre la constité en choix, nous optons d'empuis paraîte.

Puisqu'il faut jaire un choix, nous optons d'emblée pour la deuxième solution; elle nous paraît nettement plus réaliste et plus responsable. Dans un contexte de récession économique, une telle prisé de position implique nécessairement un réaménagement des crédits budgétaires de manière à privilégier les mesures et les programmes créateurs d'emplois.

C'est là une question de priorité et de volonté politique qui affectera surement la latitude du gouvernement dans les secteurs sociaux et culturels, mais tious croyons que cette orientation s'impose si fious voulons reellement vivre selon nos moyens.

Assainir les finances publiques aujourd'hui; c'est investir dans l'avenir! C'est également faire preuve de prudence et de mesure. En ce sens le gouvernement à l'obligation morale de suivre de près l'évolution des dépenses gouvernementales et il se doit de donner l'exemple en imposant des contrôles sévères sur l'administration des fonds publics.

Et dans le but d'assurer les citoyens de notre détermination à donner un sérieux coup de barre, un gouvernement de l'Union Nationale augmentera les pouvoirs de contrôle et de surveillance du Verificateur-général ét du Contrôleur des finances, ainsi que des représentants élus dont le rôle de "chien de garde" doit être renforce et revalorisé.

Quant à la fiscalité, c'est devenu un lien commun de dire que les Québécois paient le taux le plus élevé d'impôts au Canada. Et les contribuables les plus affectés sont ceux qui ont des revenus moyens, c'est-à-dire suffisamment pour être exclus de la catégorie des revenus faibles, et pas assez pour se prévatoir des abris fiscaux statutaires. Lorsqu'on pense qu'en 1979-30 les 3 200 000 contribuables québécois on payé en impôt sur le revenu au Québec plus de 4 621 000 000 \$, et qu'en 1980-81, ca dépassera le coup du 5 \$ milliards, on se rend compte de l'ampleur des montants impliques.

Le régime de taxation est une des raisons d'être du système parlementaire. Aucune sorte de taxation ne doit échapher à l'approbation du législateur. Il faut étable du l'appareil bureaucratique modifie indirectement par vole réglementaire le régime fiscal sans l'accord du Parlement.

Un regime discal aguitable no don pas indiment penaliser les contribuables dont la crois-

sance du revenu réel diminue constamment dans un contexte inflationniste comme celui que nous connaissons à l'heure actuelle. Il doit tendre vers une juste distribution du fardeau fiscal en procurant au contribuable une forme d'indexation conciliable avec les priorités budgétaires du gouvernement.

Nous avons déjà dit précédemment qu'un gouvernement unioniste accorderait priorité à la réduction du déficit gouvernemental. Comment concilier cet objectif avec l'indexation du système d'imposition sur le revenu des particuliers? Cette dernière mesure vise d'abord à permettre au contribuable déjà surtaxé, de conserver son pouvoir d'achat.

Une chose est certaine: en indexant les impôts. le gouvernement remet directement aux contribuables des revenus auxquels ils ont droit, créant ainsi un effet stimulateur sur l'économie.

À notre avis, la vraie question à laquelle il faut répondre est la suivante: l'État a-t-il le droit d'aller chercher une plus grande part des revenus des citoyens grâce au contexte inflationniste? L'Union Nationale répond très catégoriquement NON! Nous croyons que l'État doit permettre au contribuable de conserver son pouvoir d'achat et c'est pourquoi nous nous prononçons en faveur de l'indexation au coût de la vie du système d'imposition sur le revenu des particuliers.

Selon nos calculs, une indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers au coût de la vie cette année équivaudrait à une hausse du pouvoir d'achat de l'ordre de 600 \$ millions pour les contribuables par rapport à une situation où il n'y aurait pas d'indexation.

Il faut rappeler ici, tel que nous l'avons exprimé dans la section précédente, qu'un gouvernement unioniste limitera les dépenses gouvernementales au taux de croissance réelle de l'économie. qu'il imposera un contrôle sévère sur l'administration des fonds publics et qu'il réaménagera les crédits budgétaires en privilégiant les mesures créatrices d'emploi. Cet engagement ferme se concrétisera dans la réalité par des revenus accrus provenant du secteur de l'économie, là où ça compte le plus.

En somme, c'est toute la conception de la fiscalité qui a prévalu jusqu'à ce jour que nous voulons modifier. Les revenus de l'État ne doivent pas être établis en fonction des dépenses que souhaite faire l'appareil gouvernemental. Bien au contraire, ce sont les dépenses qui doivent s'ajuster aux revenus dont dispose l'État. En effet, la proportion des revenus que s'accapare l'État par le biais de l'impôt sur les particuliers est déjà suffisamment élevée.

EN CONSEQUENCE, UN GOUVERNE-MENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à prendre les mesures qui s'imposent pour

présenter aux Québécois un budget équilibré dans un délai raisonnable et, à tout le moins, s'assurer que le taux de croissance des dépenses gouvernementales ne dépassera pas le taux de croissance réelle de l'économie et procéder à une réduction graduelle du déficit budgétaire;

b) à réaménager d'urgence les crédits budgétaires de manière à: i) privilégier les mesures créatrices d'emploi, en vue de réduire le taux de chômage, particulièrement chez les plus jeunes Québécois; ii) geler les effectifs de la fonction publique et éliminer systématiquement les dépenses improductives:

c) à confier au Vérificateur-général et au Contrôleur des finances, un plus grand rôle de surveillance et de contrôle, avec pouvoir de recommandations sur la performance économique et le fonctionnement des divers ministères et organismes du gouvernement:

d) à procéder, au moins une fois par année, à l'étude détaillée en commission parlementaire des finances et des comptes publics du rapport annuel soumis par le Vérificateur-général et le Contrôleur des finances:

- e) conformément à une motion parrainée par l'Union Nationale et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 31 octobre 1978, à créer une commission parlementaire permanente des sociétés d'État en vue de fournir aux députés les pouvoirs de contrôle et de surveillance plus efficaces sur le fonctionnement et la performance des sociétés d'État québécoi-
- f) à faire une étude exhaustive et un inventaire complet de nos Sociétés d'État québécoises, de leur raison d'être, de leur autonomie financière et administrative, de leur rentabilité et de leur implication directe et indirecte dans le développement économique des diverses régions du Québec, et de maintenir ces données à jour sur une base annuelle:

g) à procéder à une révision complète et globale du système d'imposition sur le revenu des particuliers, de manière à atteindre une plus juste répartition du fardeau fiscal et à éliminer les disparités qui existent avec les autres régions du pays:

h) à indexer au coût de la vie, le système d'imposition sur le revenu des particuliers dans le but de permettre au contribuable de conserver son pouvoir d'achat;

i) à abolir les droits de succession, comme cela existe partout ailleurs au Canada;

j) à augmenter à 6,00 \$ le plafond de l'exemption de la taxe de vente sur les repas en vue de venir en aide au petit contribuable.

CHAPITRE 2: Le soutien à l'initiative privée

L'Union Nationale croit à l'entreprise libre. L'initiative privée est le point d'appui de notre croissance économique et l'Union Nationale s'engage à la soutenir, à l'encourager et à lui permettre de jouer pleinement son rôle directeur.

Cet engagement solennel comprend également un appui inconditionnel à la formule coopérative qui associe au principe de l'initiative privée, celui de la participation de tous, sans égard à leur fortune. De plus, le mouvement coopératif a fait preuve d'une très grande flexibilité d'interventions débouchant soit sur le plan national (Société d'investissement Desjardins, Coopérative Fédérée), soit sur le plan régional (Caisses d'entraide), soit sur le plan local (Cooprix, Caisses Populaires), ou encore dans des secteurs particuliers (ex.: Pêcheries Unies)

En accordant une prépondérance très nette au secteur libre, l'Union Nationale redonnera confiance non seulement à l'entrepreneur, mais aussi au travailleur dont la sécurité d'emploi est directement liée à l'essor et à la performance de l'entreprise qui l'emploie. Ce but sera atteint grâce à une série de mesures stimulantes, simples et concrètes, axées sur la petite et moyenne entreprise, et davantage empreintes d'un souci d'efficacité, de liberté d'action et de productivité, qu'entachées d'interventionnisme étatique et d'esprit bureaucratique regorgeant de paperasse et de réglementation à n'en plus finir.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à procéder à une refonte en profondeur des politiques actuelles d'aide à l'entreprise dans un but de rationalisation et de simplification;
- b) à établir une meilleure coordination et une concertation permanente entre les différents ministères et organismes provinciaux sous la responsabilité du ministre d'État au développement économique, dans le but de réduire les contrôles de toutes sortes et d'augmenter la liberté d'action de l'entreprise;
- c) à regrouper les petites et moyennes entreprises par région et par secteur d'activités, en vue de leur permettre de mieux défendre leurs intérêts économiques, soit par voie de consortium de ventes, de transport ou de services administratifs ou profes-

sionnels;

- d) à mettre de l'avant une politique agressive de mise en marché de produits québécois en vue d'augmenter et de diversifier nos exportations sur les marchés interprovinciaux et internationaux. L'Union Nationale verra à assurer la participation active du monde des affaires, et plus particulièrement de la petite et moyenne entreprise, à la formulation et à l'application de cette politique;
- e) à établir un programme de crédits fiscaux pour les entreprises qui font des profits sur la vente hors du Canada de produits manufacturés au Québec et ayant un contenu québécois de plus de 60%, dans le but de susciter chez nos entrepreneurs, le goût du risque et l'audace nécessaire à la conquête de nouveaux marchés;
- f) à maintenir une politique d'achat "pro-Québec" à tous les niveaux des secteurs public et para-public;
- g) à adopter des mesures favorisant un plus grand intérêt des travailleurs dans le fonctionnement et la performance de l'entreprise en leur permettant de participer aux profits de celle-ci, notamment par le biais de plans d'intéressement aux bénéfices ou en leur offrant des privilèges fiscaux reliés à l'achat d'actions de l'entreprise;
- h) à consacrer le rôle unique et grandissant du mouvement coopératif au Québec en créant un MINISTÈRE DE LA COOPÉRA-TION dont les buts premiers seraient de privilégier la formule coopérative sous toutes ses formes, de favoriser son épanouissement et de protéger son autonomie;
- i) à accélérer la mise en place des cours offerts aux étudiants en matière économique dans le secteur de l'éducation dans le but de sensibiliser l'étudiant à l'importance de l'entreprise dans son milieu de vie et, règle générale, de lui donner le goût des affaires;
- j) à mettre fin au monopole de la S.A.Q. et retourner à l'entreprise privée tout le domaine de la commercialisation, de la distribution, de la fabrication et de l'embouteillage des boissons alcooliques.

La S.A.Q. se verra confier tout le contrôle de l'accréditation des maisons privées et sera responsable de la qualité de la production des boissons alcooliques.

CHAPITRE 3: Le développement économique régional

Actuellement la responsabilité de notre développement économique est partagée entre Québec et Ottawa. Trop souvent les deux niveaux de gouvernement ont des politiques conflictuelles qui annulent finalement les efforts de chacun. Ce chevauchement de juridiction est particulièrement coûteux en matière de développement économique régional comme l'ont illustré récemment les conflits autour de la mine de sel aux lles-de-la-Madeleine et l'installation d'une papeterie dans la région du Bas St-Laurent.

Le gouvernement canadien a une responsabilité certaine au niveau des politiques commerciales interprovinciales et les politiques douanières. À notre avis, cette responsabilité lui confère une obligation de se concerter avec les provinces en matière de développement économique régional, celles-ci étant mieux placées pour connaître les besoins économiques de leur population.

L'Union Nationale réclame que le gouvernement fédéral soit tenu de respecter les priorités législatives et administratives des provinces en matière de développement économique régional.

De cette manière, nous serons plus en mesure d'assurer notre croissance selon nos priorités et notre potentiel tout en optimisant, de ce fait, les retombées économiques des fonds publics dévolus à ce secteur d'activités.

En attendant que ce nouveau partage des pouvoirs se réalise entre les deux ordres de gouvernement, l'Union Nationale s'engage immédiatement à faire du développement économique régional la base de sa stratégie de croissance économique.

Orientée principalement vers les petites et moyennes entreprises, cette politique visera deux objectifs majeurs: régionaliser l'aide gouvernementale aux industries et aux commerces et mettre à la portée des régions les fonds nécessaires à leur développement. En donnant aux régions les moyens financiers pour augmenter leur production économique actuelle, soit par de nouvelles industries, préférablement dans des secteurs de pointe à forte croissance, soit par des agrandissements d'entreprise, il sera plus facile d'intéresser les gens de la région dans les prises de décisions économiques à leur niveau.

Contrairement à l'Ontario qui a d'autres poles de développement que Toronto, le Québec n'a essentiellement que Montréal et l'influence de ce centre est telle que pour relancer l'économie du Québec, il faut commencer par relancer Montréal et sa région. Celle-ci comprend 50% de la population totale, 65% de l'ensemble de la production des biens et des services et 70% de l'emploi manufacturier. C'est également le but d'une politique de développement régional de créer de nouveaux centres de développements.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à élaborer un programme d'action en tenant compte du potentiel des régions, des ressources disponibles et des avantages comparatifs que nous possédons. Déjà des priorités régionales et des stratégies sectorielles ont été développées par l'Office de Planification et du Développement du Québec (OPDQ). On ne part donc pas à zéro!;
- b) à consolider et diversifier le développement industriel de la région de Montréal, en particulier au niveau des dépenses en immobilisation du secteur privé;
- c) à tout mettre en oeuvre pour faire de Montréal non seulement la plaque tournante du tourisme international au Québec et au Canada, mais aussi un centre international de transport et de commerce, notamment par l'établissement d'une "zone franche" pour l'aéroport Mirabel et le port de Montréal, par la finition de la liaison Montréal-Dorval-Mirabel, et par la construction d'un centre international de commerce:
- d) à favoriser la création et l'implantation de Sociétés de développement économique du Québec (SODEQ) dans toutes les régions du Québec;
- e) à modifier de manière systématique le mandat des sociétés d'État à vocation économique, afin que celles-ci assument, conjointement avec l'entreprise privée partout où cela est possible, un rôle de premier plan en vue de stimuler le développement économique régional dans leurs secteurs d'activités.
- f) à offrir sur une base régionale l'aide technique et financière du gouvernement aux entreprises par l'instauration d'un bureau unique dans chaque région administrative en vue de fournir aux personnes intéressées tous les renseignements nécessaires sur la gamme de programmes offerts par le gouvernement. Ce bureau sera sous la

responsabilité des milieux d'affaires de la région et servira également à fournir des études de marchés, de rentabilité et de vente des produits québécois sur les marchés locaux et internationaux.

- g) à forcer chaque ministère et chaque organisme, au cours de la première année du mandat d'un gouvernement de l'Union Nationale, à élaborer un plan triennal de déconcentration avec mention d'accorder une attention particulière aux régions peu favorisées jusqu'ici par l'apport économique d'un service public ou d'une entreprise gouvernementale.
- h) à tenir compte du chômage sur une base régionale lorsqu'il planifie ses projets d'investissements et ses dépenses d'immobilisation, de manière à ce que ceux-ci servent à alléger le taux de chômage dans les régions les plus affectées.

CHAPITRE 4: Une stratégie de restructuration industrielle

Dire que notre économie est trop orientée vers les secteurs traditionnels, est devenu un cliché. Il est reconnu que nous avons une trop grande part de nos industries dans des secteurs en perte de vitesse ou en stagnation avec une main-d'oeuvre à bas salaires et utilisant très peu la technologie de pointe.

Pourtant, le Québec dispose d'atouts économiques extraordinaires — que ce soit la présence abondante de richesses naturelles, que ce soit un potentiel humain compétent et scolarisé, force est de constater que nous possédons les ressources nécessaires pour faire face à la concurrence internationale et à ses exigences.

Si le Québec veut soutenir une croissance économique supérieure à la moyenne, il doit se donner une stratégie industrielle dans des secteurs à forte croissance, c'est-à-dire qui offrent le meilleur potentiel d'expansion et les plus grands effets d'entraînement.

L'élaboration d'une telle stratégie comprend une identification claire des secteurs industriels que le gouvernement veut développer et une concentration de l'aide de l'État dans ces secteurs. Ces secteurs déclarés prioritaires seront choisis en fonction des critères suivants:

- a) position concurrentielle du Québec sur le continent américain et outre-mer;
- b) l'utilisation d'énergie;
- c) les coûts de transport et le potentiel du marché
- d) les avantages sur le plan de la main-d'oeuvre;

e) le potentiel d'expansion;

f) les priorités régionales.

Une telle stratégie, de par son envergure, ne peut se faire en vase clos; elle exige la participation de l'industrie. Nous croyons que les travailleurs doivent également participer à cette opération de reconversion industrielle qui aura, en définitive, un effet direct sur l'emploi.

Enfin, cette stratégie implique nécessairement une intensification de l'effort gouvernemental dans la recherche et le développement avec une attention spéciale accordée aux nouveaux produits et, plus particulièrement, les produits à haute technologie.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à élaborer, de concert avec l'industrie et les travailleurs concernés, une stratégie de restructuration industrielle qui identifiera clairement les secteurs économiques prioritaires sur lesquels l'État entend baser son développement économique futur et concentrer son aide et ses efforts;
- b) à juger prioritaire le développement et l'établissement d'industries à forte croissance, particulièrement dans le domaine énergétique lorsqu'il s'agit d'entreprises de transformation qui utilisent nos ressources naturelles;
- c) à intensifier les efforts du gouvernement et de ses organismes en matière de recherche et de développement, en y consacrant une part de plus en plus importante de son produit intérieur brut (PIB). Selon ses disponibilités financières, un gouvernement unioniste se fixera comme objectif un pourcentage de 2.5%;
- d) à restructurer l'Institut national de productivité de telle sorte qu'il devienne un instrument privilégié et efficace en vue d'améliorer la productivité industrielle en général;
- e) à créer une "Société québécoise de la Technologie" qui viendra compléter l'action du Centre de Recherche industrielle du Québec (CRIQ) dans le domaine scientifique, en concentrant sur le financement et la mise en marché des produits nouveaux développés par des inventeurs et des laboratoires québécois;
- f) à accorder une attention particulière à la diversification industrielle des régions captives d'une seule grande industrie (ex.: la Côte nord).

CHAPITRE 5: une politique globale de la main-d'oeuvre

Le capital humain est sûrement la richesse la plus précieuse d'un peuple, que celui-ci soit

grand ou petit.

En 1981, il n'est plus possible qu'un gouvernement responsable se contente de cataplasmes ou de mesures ad hoc pour venir en aide à des travailleurs aux prises avec la dure réalité du chômage. S'il est exact que notre société hautement industrialisée reconnaît le droit de l'individu à un travail adéquat et à un niveau de vie décent, cette reconnaissance doit se réfléter dans les préoccupations majeures de l'État.

Nous avons une jeunesse ici au Québec qui vit dans l'incertitude et qui attend de son gouvernement — non des solutions miracles, car il n'y en a pas — mais un leadership audacieux, imaginatif et entièrement consacré à la création d'un plus grand éventail de choix pour tous les secteurs de la main-d'oeuvre québécoise, nonobstant le sexe

ou l'âge de la personne concernée.

Ce n'est pas tout de créer de l'emploi, il faut être en mesure d'assurer son maintien et d'orienter la main-d'oeuvre vers les secteurs d'activités à forte croissance. D'où la nécessité de regrouper tous les programmes de main-d'oeuvre existants et de les réévaluer à la lumière d'une meilleure coordination entre l'offre et la demande dans les divers secteurs de notre activité économique.

Depuis déjà plusieurs années, l'Union Nationale préconise l'élaboration d'une politique globale de la main-d'oeuvre pour permettre une plus grande cohérence dans les interventions gouvernementales en vue de combattre le chômage sous toutes ses formes, et assurer une allocation

efficace de notre potentiel humain.

Afin d'atteindre cette cohérence tant souhaitée, il faut d'urgence éliminer les chevauchements, de juridiction entre Ottawa et Québec. Toutefois, cet état de fait ne doit pas nous empêcher d'agir, notamment au niveau administratif où une restructuration d'envergure s'impose de toute urgence.

Le gouvernement québécois doit mettre de l'ordre dans sa maison et regrouper dans un nouveau ministère des Ressources humaines tout le secteur de la main-d'oeuvre présentement jumelé au ministère du Travail, ainsi que l'élaboration et l'application des programmes de sécurité du revenu ayant une incidence directe sur l'emploi (ex.: le programme de supplément de revenu au travail). La sélection et l'intégration des immigrants étant directement liées au marché de l'emploi nous incitent à y intégrer également tout le secteur de l'immigration. Enfin, il nous paraît tout à fait logique et réaliste de confier à ce nouveau

ministère la responsabilité entière sur la formation professionnelle, en collaboration étroite avec le ministère de l'Éducation.

Suite à cette réforme administrative, il sera possible de décentraliser les services offerts et mieux planifier les interventions gouvernementales en les adaptant aux différents contextes des marchés de travail.

Dans notre esprit, une action concertée des travailleurs, des employeurs et de l'État est essentielle pour mener à terme cette opération qui a déjà trop tardé.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à élaborer et à mettre en application le plus rapidement possible, une politique globale de la main-d'oeuvre dont les grands objectifs seront:

 i) de permettre à toutes les personnes qui désirent travailler, d'obtenir un emploi productif correspondant à leur

compétence:

 ii) de fournir en temps opportun aux employeurs, la main-d'oeuvre en quantité et qualité suffisantes et, à cette fin procéder à un inventaire complet des besoins en main-d'oeuvre par région et secteur d'activités;

iii) d'établir une communication positive entre le système scolaire et les besoins des entrepreneurs (le rapport écoletravail), de manière à faciliter l'entrée et l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail:

iv) d'éliminer les obstacles institutionnels qui restreignent l'accès des jeunes tra-

vailleurs au marché du travail; v) de prévoir des mécanismes pour la

réintégration rapide sur le marché du travail des salariés licenciés;

b) à confier ce rôle à un nouveau MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES dont le titu-

laire sera responsable:

- i) de tout le secteur de la main-d'oeuvre présentement jumelé au ministère du Travail;
- ii) en étroite relation avec le Ministère de l'éducation de tout le secteur de la formation professionnelle;
- iii) de l'élaboration et l'application des programmes de sécurité du revenu ayant une incidence directe sur l'emploi:
- iv) de tout le secteur de l'immigration;

cja mettre aur pied une DIRECTION GENE-RĂLE DE PLANIFICATION DE LA MAIN **D'OFUVRÉ ÉTUDIANTE pour orienter les** étudiants sur le marché du travail. Intégrée sux centres de main-d'oenvre, cette direction verrà d'abord à planifier l'entrée et l'intégration des étudiants sur le marché du travail, notamment en organisant des stages pratiques rénumérés dans l'industrie et des programmes d'entraînement pour l'embauche de jeunes travailleurs non expérimentés:

d) à revaloriser le rôle et à réévaluer les serices offerts par les Centres de maine **d'oc**uvre du Québec, en mettant l'accent sur la main-d'oeuvre spécialisée ainsi que sur les fonctions d'accueil, d'orientation, d'adaptation et d'intégration des immi-

e) à élaborer de concert avec les organismes publics, privés et bénévoles, une "politique occupationnelle" pour les ressortissants de l'aide sociale aptes au travail. Il s'agit essentiellement de mesures transitoires indispensables à une réinsertion définitive des bénéficiaires d'aide sociale aur le marché du travail:

f) a adopter une loi-cadre sur le reclassement de la main-d'oeuvre, en vue

de mettre fin au chevauchement des lois actuelles:

ij) de se doter de mécanismes d'enquête sucla pertinence et sur les justifications d'un licenciement collectif;

iii) de contraindre l'employeur, en matière de licenciement collectif, de fournir un préaxis raisonnable et de motiver sa decisions

iv) de donner aux comités de reclassement des structures plus permanentes dans chaque région administrative du Citation .

g) à étudier l'opportunité de créer un FONDS DE RECLASSEMENT à caractère provincial, linance à la tois par les employeurs et les travailleurs, qui servira notamment, à payer une indemnité de cessation d'emkol aux travallleurs licencles, et à permetreune reintegration rapide de ceux-ci sur

le marché du travail. Ny 3 modifier le règlement de placement dans **l'industrie de la construction, de manière à** rarantir aux travailleurs et aux employeurs de cette industrie une plus grande liberté l'action en matière d'embauche de per-onnel en proviègiant le critère de la comdence par rapport à celui du lieu géo-

Les **ratalists** de travail

Parmi tous les secteurs de notre vie économique celui qui exige de la part du gouvernement le plus de pondération, le plus d'ouverture d'esprit et le plus de termine est sans contredit le domai-ne des relations de travail.

Le secteur public et para-public

Dans un très bref avenir, pour ne pas dire demain, des réformes importantes devront être amorcées sur le plan des relations de travail dans les secteurs public et para-public. Doit-on-maintenir le droit de grève dans ce secteur compte tenu des expériences vécues depuis sa reconnaissance officielle par le gouvernement du Parti Liberal en 1964?

Encore là up choix s'impose! Celui-ci n'est pas facile et il doif se faire avec la plus grande justice oossible.

Contrairement au secteur privé où le jeu de la négociation se fait en fonction du rapport de force entre employeurs et travailleurs, lequel, en fin de compte, tend à s'équilibrer, les règles de la négociation diffèrent dans le secteur public. Dans ce secteur, l'équilibre des forces n'existe pas de la même manière, du moins du côté de l'employeur qui est à la fois partie, (comme tout patron) et juge (de par ses fonctions législatives).

Contrairement aussi à ce qui se passe en règle générale dans le septeur privé, la brisure des négociations dans le secteur public, partiouliérement dans les domaines de la santé, de l'éducation; de la sécurité publique (police, pompiers) etde l'Hydro-Québea, provoque des situations de crises d'une envergure nationale et met en opposition des droits individuels reconnus par tous comme étant "essentiels" et des droits reconnus par le Code du Travail à un groupe de citoyens pour obtenir des conditions de travail qu'ils lugent essentielles à leur bien-être économique et so-

es rondes de négociations de 1972, 1976 é 1979-80 indiquent clairement, à notre avis, que la grève ne constitue pas, dans le secteur public et para-public, un moyen de pression décent, civi-lisé et adéquat pour lorger le réglement d'une

convention collective. Face au simple citéven, victime innocente d'un conflit qui ne le concerne pas directement; tace au travailleur syndique, pour qui la durée de l'exercice du droit de greve est conditionnelle à une décision politique prise par le conseil des ministres (et partie patronale) sous la pression de l'opinion publique. l'Union Nationale est convainque qu'il fair a voir l'ignnétate at la franchise de dire tout haus pa sou une vaste majorité de citoyens se disent tout bas Dans les appleurs de

la santé, de l'éducation, de la sécurité publique (police, pompiers) et de l'Hydro-Québec, le droit de grève n'a pas sa raison d'être et il doit être interdit.

Sous un gouvernement dirigé par l'Union Nationale, la partie syndicale ainsi que tous les partenaires patronaux seront appelés, par voie de négociation avec le gouvernement, à élaborer une solution de rechange acceptable dans un délai raisonnable. Si une entente négociée s'avère impossible, une formule sera imposée par vôie législative et soumise à l'approbation de la population conformément à l'article 10 de la Loi sur la consultation populaire.

L'Union Nationale a déjà fait connaître sa préférence pour un mécanisme souple de négociation permanente avec recours au tribunal d'arbitrage et c'est dans cette voie qu'elle entend se diriger pour remettre de l'ordre dans un secteur qui en a grandement besoin.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à interdire le droit de grève dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la sécurité publique (policiers, pompiers) et de l'Hydro-Québec;
- b) à négocier une solution de rechange acceptable avec les syndicats et ses partenaires patronaux des secteurs publics et para-publics. La durée de cette négociation ne devra pas dépasser un an.
- c) à imposer par voie législative dans l'hypothèse de l'échec de cette négociation, une formule de négociation permanente qui sera soumise à la population pour approbation conformément à l'article 10 de la Loi sur la consultation populaire. Cette formule devra notamment prévoir:
 - i) une plus grande décentralisation du processus de négociation
 - ii) l'obligation de débuter les négociations au moins six mois avant l'expiration des conventions collectives
 - iii) l'obligation pour le gouvernement et ses partenaires de rendre publics avec justification à l'appui, l'enveloppe globale de la masse salariale ainsi que les éléments de la politique salariale dès le début des négociations;
 - iv) l'obligation pour les parties syndicales de présenter leurs demandes au plus tard dans le mois qui suit;
 - v) le recours à la conciliation dans les cas de conflit dès l'expiration de la convention collective à la demande de l'une des parties;

- vi) le recours à un tribunal d'arbitrage avec pouvoir de rendre une décision exécutoire dans le cas où la conciliation s'avère un échec;
- vii) les modalités à suivre pour réouvrir les clauses d'une convention collective en cours de route y compris la mise-à-jour de comités permanents de négociations.

Le secteur privé

Depuis 1975, l'Union Nationale réclame la formation d'une commisson d'enquête avec mandat de procéder à une révision complète du Code du Travail.

Bien qu'il y ait eu une série de mesures législatives pour modifier le Code du travail depuis ce temps, nous continuons à penser qu'une étude en profondeur des mécanismes existants au niveau de l'accréditation, de la conciliation et de la négociation nous permettra de mieux cerner l'évolution des relations de travail depuis 1964 et d'identifier les lacunes, ainsi que les réformes qui s'imposent au cours de la présente décennie.

- Doit-on remettre en cause certains principes de base comme l'accréditation par unité de négociation?
- Serait-ce opportun de recourir à la négociation sectorielle et de favoriser son essor?
- Est-ce que le Code du Travail doit prévoir des sanctions sévères contre les grèves illégales?
- Doit-on permettre la réouverture des conventions collectives, et dans l'affirmative, dans quels cas?
- Faut-il confier au Tribunal du travail, juridiction exclusive en matière d'injonction ou est-il préférable d'abolir tout simplement le recours à l'injonction dans le secteur des relations de travail?

Ce sont toutes des questions pertinentes et avant de statuer, il faut mesurer attentivement les conséquences économiques et sociales de ces réformes sur l'évolution du syndicalisme, les droits des travailleurs, le marché de l'emploi et le fonctionnement des entreprises en tenant compte des particularités des secteurs industriels.

Toutefois, dans un plus bref avenir, l'Union Nationale modifiera le Code du Travail de manière à mieux encadrer l'utilisation du droit de grève dans le secteur privé. À l'heure actuelle, le Code du Travail prévoit qu'une décision de faire la grève doit être approuvée par un vote au scrutin secret des membres de l'unité de négociation présents lors du vote.

Tel que nous l'avons soutenu à plus d'une reprise au cours des dernières années et plus particulièrement à l'Assemblée nationale, nous croyons que la décision de faire la grève, à cause de son importance pour le travailleur lui-même et sa famille, doit être prise par la majorité des

membres de l'unité de négociation. Nous ne croyons pas que cette exigence va nécessairement réduire les grèves dans le secteur privé mais nous sommes persuadés qu'elle fournira à tous l'assurance que la décision est partagée et voulue par la majorité de ceux et celles qui devront en subir les conséquences.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à mettre sur pied, dans les plus brefs délais, en collaboration avec ses partenaires syndicaux et patronaux, une Commission d'enquête pour procéder à une révision en profondeur du Code du Travail;

b) à modifier immédiatement le Code du Travail, afin de prévoir qu'un arrêt de travail ne peut être déclenché que si le vote de grève reçoit l'assentiment de la majorité des membres de l'unité de négociation (et non pas la majorité des membres présents comme c'est le cas actuellement);

 c) à s'assurer que les états financiers des centrales syndicales, corps intermédiaires publics, sont largement diffusés et que les membres y ont accès à tous les niveaux.

CHAPITRE 7: Nos ressources naturelles

I. L'énergie

Dans le domaine de l'énergie, le Québec n'a pas encore eu de difficultés majeures en approvisionnement afin de satisfaire à sa propre consommation. En effet, le Québec jouit de surplus énergétiques saisonniers en hydro-électricité qui lui permettent d'exporter une quantité importante d'électricité à l'extérieur de ses frontières. Toutefois, nous sommes loin d'être autosuffisants en matière énergétique.

La réalité, c'est que 70% de nos besoins d'énergie doivent être importés. Peu de Québécois sont au courant que nous sommes le 10e plus gros importateur de pétrole au monde. À l'heure actuelle, cette dernière source d'énergie représente 68% de notre consommation énergétique et on prévoit qu'il continuera de jouer un rôle prépondérant jusqu'à la fin du siècle, alors qu'il représentera encore 45% à 50% de notre consommation totale.

Bien que très exploitée au Québec, l'énergie hydro-électrique ne compte que pour 25% de notre consommation et ce n'est qu'en 1996, alors que nos rivières seront harnachées en très grande partie, qu'elle atteindra et, peut-être même dépassera, le pétrole comme source d'énergie prépondérante en comblant plus de 45% de nos besoins. Il faut tendre vers cet objectif.

L'électricité étant la plus grande richesse naturelle du Québec, et par surcroît renouvelable, l'Union Nationale croit que nous devons l'utiliser comme facteur majeur de relance économique. C'est en ce sens qu'elle suggère d'accélérer le rythme de construction des barrages au cours de la présente décennie.

Quant au gaz naturel, sa part du marché est minime. Les chiffres qui sont avancés quant à l'évolution de la demande d'ici l'an 2000 demeurent incertains. Pendant que certains experts prédisent une consommation oscillant entre 6 et 12%, d'autres, plus optimistes, prévoient une proportion de 20 à 25% du marché. En somme, l'essor et la popularité du gaz naturel au Québec sont directement liés à la construction et au prolongement du Gazoduc au-delà de Montréal. Il s'agit d'une ressource abondante au Canada et l'Union Nationale croit qu'il faut encourager sa consommation en s'assurant, par le biais d'accords bilatéraux, d'un approvisionnement garanti à des taux préférentiels, comme cela s'est fait avec l'Alberta, et en dotant toutes les régions de la province de l'infrastructure nécessaire à la distribution massive du gaz naturel dans toute la province.

Concernant l'énergie nucléaire, les experts nous ont fixé un rendez-vous pour 1990. En effet, même en poursuivant à la cadence actuelle l'harnachement de nos rivières, il semble que nous pourrons difficilement échapper à cette échéance. Or, d'ici l'an 1990, les techniques de production de ce type d'énergie se seront sûrement améliorées. Pour les années '80, l'Union Nationale propose de mettre l'accent sur les sources d'énergie autres que le nucléaire; ceci, parce qu'il s'offre à nous d'autres alternatives plus sécuritaires tant du point de vue production que du point de vue approvisionnement.

Enfin, pour ce qui est des autres formes d'énergie (solaire, biomasse, méthanol, éolienne, etc.) dites "énergies nouvelles", nous commençons à peine à être sensibilisés à leur existence et, au tournant du siècle, on prévoit que celles-ci ne représenteront que 2% de notre consommation. Néanmoins, si nous désirons réellement diversifier notre consommation d'énergie et réduire notre dépendance sur le pétrole, il faudra nécessairement maximiser l'utilisation de ces ressources en y consacrant l'effort technique et financier nécessaire.

Le dernier volet, et peut-être le plus important de notre politique énergétique, concerne l'économie d'énergie. Les Québécois sont reconnus comme étant des gaspilleurs d'énergie. L'Union Nationale entend les sensibiliser à cette réalité négative et coûteuse et les convaincre des bénéfices de la modération et de la conservation (i.e. meilleure isolation des maisons).

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 à orienter sa politique énergétique vers deux objectifs principaux: la conservation d'énergie et une plus grande diversification de nos ressources énergétiques de manière à réduire notre dépendance excessive sur le pétrole;

2. CONCERNANT L'ÉLECTRICITÉ:

a) à supprimer la taxe à la consommation qui nous apparaît injustifiée, l'électricité étant un bien essentiel dans notre société;

- b) à soumettre toute hausse de tarif d'électricité à un examen approfondi des députés membres de la Commission permanente de l'énergie et des ressources. Ceux-ci se verront octroyer les moyens et les ressources nécessaires pour accomplir cette tâche;
- c) à utiliser de manière sélective l'électricité comme facteur de développement industriel;
- d) à accélérer le développement de notre potentiel hydroélectrique afin:
 - i) de stimuler l'économie du Québec par ce vaste programme de construction:
 - ii) de prévoir prioritairement et rationnellement la satisfaction de notre demande intérieure:
 - iii) de vendre au meilleur prix possible l'énergie électrique excédentaire et de se servir de cet argent;
 - a) pour défrayer le coût de construction des barrages et des plans d'équipements requis;
 - b) pour éponger le déficit gouvernemental accumulé.
- e) à tout mettre en oeuvre pour se préparer adéquatement à l'échéance nucléaire et à cette fin, s'assurer que le Québec sera à la fine pointe de l'évolution de cette technologie.

3. CONCERNANT LE GAZ NATUREL:

- a) à accorder au gaz naturel la deuxième place après l'électricité dans l'ordre des priorités énergétiques en se fixant comme objectif un minimum de 25% de la consommation totale d'ici l'an 2000;
- b) à accélérer les discussions pour compléter le plus rapidement possible la construction du gazoduc pour qu'il s'étende à toutes les régions du Québec
- c) à se servir de tout le poids politique du Québec, afin que Gros-Cacouna assume pleinement sa vocation de port méthanier;

4. CONCERNANT LE PÉTROLE:

- a) à réduire notre consommation pétrolière par l'application de programmes incitatifs visant à assurer une meilleure isolation des maisons et à remplacer les systèmes de chauffage à l'huile par des systèmes à l'électricité ou au gaz naturel;
- b) à encourager la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP), à participer à des consortiums d'exploration et d'exploitation pétrolière au Canada et à l'étranger;
- c) à étudier sérieusement tous les projets visant à donner à l'usine d'eau lourde de Laprade, à Bécancour, une vocation dans le secteur pétro-chimique.

5. CONCERNANT LES ÉNERGIES NOUVELLES:

- a) à poursuivre les recherches entreprises, notamment par le CRIQ, pour rentabiliser l'utilisation du méthanol comme source d'énergie. Dans cette même perspective, accentuer les échanges scientifiques avec les pays ayant cette connaissance, notamment avec le Brésil, et étudier la possibilité de construire, conjointement avec l'entreprise privée, une usine expérimentale;
- b) à augmenter les subventions à la recherche d'énergies nouvelles (éolienne, solaire. etc.)
- c) à donner à la SOCIÉTÉ NOUVELER le mandat d'accélérer la recherche et participer avec l'entreprise privée à des projets expérimentaux sur l'utilisation des déchets industriels, forestiers ou autres pour la production d'énergie;
- d) à assurer une présence marquée du Québec dans la recherche et le développement de l'hydrogène comme carburant.

II. La ressource forestière

La forêt, l'une des principales richesses naturelles de notre territoire, doit être protégée et mise en valeur. Assumant un rôle de moteur économique dans la très grande partie des régions du Québec, l'industrie forestière constitue souvent la seule grande industrie pour plusieurs municipalités.

L'État doit veiller à ce que notre matière ligneuse soit exploitée avec pondération. Sa politique de gestion forestière doit viser à renforcer l'industrie québécoise, tant celle des pâtes et papiers que celle du bois de sciage. À cette fin, il est essentiel que la matière première soit distribuée de manière à obtenir une utilisation optimum de nos ressources, en tenant compte des besoins de diversification des produits manufacturés et en donnant préséance aux capitaux québécois plutôt qu'aux capitaux étrangers.

Il appartient egalément à l'Etat, par des politiques rationnelles d'aménagement, de fournir à l'ettréprise privée un approvisionnement suffisant et de bonne qualité une telle politique doit necessairement prévoir des plans de réboisement du territoire utilisé auquel sera tenue de participer l'entréprise privée.

EN CONSEQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALES ENGAGE:

a) à é atreprendre une meilleure distribution et un aménagement plus rationnel de la matière première dans le but d'offrir aux usines de transformation forestière, des garanties d'approvisionnement stables à des coûts raisonnables, compte tenu de la distance parcourue;

 b) à favoriser, tlans sa politique d'implantation de nouvelles industries foreștières, les industries qui utilisent au maximum des essences forestières peu utilisées, des copeaux et des déchets de scierie;

 d'encourager la mise sur pied de coopératives forestières.

d) de poursuivre le plan de modernisation de l'industrie des pates et papier.

的基础的基础

III. La ressource minière

Au niveau de l'industrie minière, l'Union Nationaie entand concentrer l'effort gouvernemental sur deux secteurs particuliers qui ont été fort négligés et qui demandent une attention immédiate

Premièrement, il est impérieux d'augmenter la transformation de nos matières premières pour fins industrielles ici au Québec. Parmi les mesures retenues, l'Union Nationale favorisera les allégements fiscaux et exclura au départ la prise en charge directe d'un secteur ou d'une entreprise par l'État. (i.e. la nationalisation).

Deuxièmement, l'Union Nationale entend améliorer la situation des mineurs et leur assurer une plus granda ségurité au travail.

EN CONSEQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à mettre l'accent dans le secteur minier pour les prochaines années, sur une augmentation sensible de la transformation ici au Québec de nos matières premières à des tins industrielles, notamment en encourageant l'entreprise privée par divers allégements fiscaux et par des subventions divertes à investir massivement dans les secteurs qui auront été jugés prioritaires à

l'intérieur de la stratégie de restructuration industrible du gouvernement;

b) à abandonner l'idée de nationaliser le secteur de l'amiante et à réorienter la vocation de la Société nationale de l'amiante pour en faire un véritable agent de promotion de la transformation de cette matière première au Québec conjointement avec l'entreprise privée;

c) à établir des structures permanentes de participation et de concertation avec l'entreprise privée et les associations minières en vue de les sensibiliser à cette politique de transformation industrielle des matières premières et à déterminer avec eux les moyens les plus efficacés et les plus rentables d'atteindre les objectifs fixés;

d) à inclure le secteur minier parmi ceux qui participeront au FONDS DE RECLASSE-MENT prévu dans la section du programme qui traite, de la politique globale de la main-d'oeuvre:

 e) à réviser complètement le système d'inspection des mines du ministère de l'Energie et des Ressources;

f) à augmenter la fréquence des inspections et les tests de stabilité des sols miniers.

and the second of the second

Chapitre 8: L'agriculture

L'agriculture domine le secteur des industries primaires au Québec. Considéré de plus en plus comme industriel, l'agriculteur est un agent essentiel à la sécurité économique du Québec.

Toutefois, l'agriculture est soumise à des règles bien particulières, dues aux intempéries, aux pertes de cheptels, aux fluctuations du marché. Ces facteurs propres au domaine agricole obligent à assurer à l'agriculteur, une protection de son revenu et à lui donner les moyens financiers et techniques pour qu'il puisse s'équiper en machinerie et améliorer la productivité de sa terre.

Dans une optique de rentabilité et d'efficacité, l'État doit voir à ce que les agriculteurs soient incités à se spécialiser dans des cultures appropriées au soi et au climat. Un réamenagement qui respecte à la fois le caractère physique des sois et les ressources humaines disponibles s'impose. En ce sens, l'Union Nationale est d'avis que pour atteindre cet étai relatif d'autosuffisance et d'efficacité, il faut que les programmes soient de plus en plus conçus et affilinistrés régionalement.

1- La régionalisation apricole

Sous le détrilet gouvernement de l'Union Na-

tionale, la régionalisation agricole fut amorcée par la mise sur pied de bureaux régionaux intégrés et la construction des premiers laboratoires régionaux.

Il faut consolider et accentuer cette initiative de décentralisation des services du ministère en vue de les rapprocher des agriculteurs.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à compléter sans délai la régionalisation et la décentralisation des services du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries;

b) à identifier la ou les vocation (s) agricole (s) de chacune des régions du Québec et orienter les programmes du Ministère en

conséquence:

c) à améliorer et réorienter le système d'aviseurs techniques régionaux afin de renseigner avec plus d'efficacité les agriculteurs sur les nouvelles techniques agricoles, la modernisation de l'équipement, la gestion de la ferme et l'orientation des cultures et des élevages, afin d'optimiser la productivité de l'agriculture québécoise et d'en abaisser les coûts de production.

II- La relève agricole

L'avenir du secteur agricole passe avant tout par l'assurance d'une relève compétente et ambitieuse.

Malgré sa vocation de nature industrielle, la ferme moyenne a conservé son caractère familial. C'est admis que plus que tout autre producteur, l'agriculteur doit faire face à des problèmes de succession. L'État doit reconnaître que des mécanismes spéciaux sont nécessaires pour faciliter le transfert d'une génération à l'autre des biens de production agricole.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à considérer prioritaire la présence d'une relève compétente et suffisamment nombreuse;

b) à établir, suivant la formule déjà connue de l'épargne-logement, un PLAN ENRE-GISTRÉ D'ÉPARGNE-AGRICOLE permettant à un citoyen désireux d'acquérir une ferme d'investir jusqu'à 2 500 \$ par année pendant dix ans pourvu que ce montant serve à l'acquisition d'une ferme agricole avant la 20e année. Grâce à ce plandée jeune agriculteur pourra plus facilement se constituer un fonds de départ. Aussi, ce plan sera transférable d'un ascendant à un descendant;

 c) à faire en sorte que le prêt agricole au jeune agriculteur soit accessible à un taux préférentiel jusqu'à concurrence de 250 000. \$.

 d) à remettre aux producteurs agricoles dans les plus brefs délais possibles la propriété des terres arables appartenant à l'État. Loin d'être un entrepreneur agricole, l'État doit plutôt fournir aux jeunes les outils nécessaires qui leur permettront véritablement d'être maîtres chez eux.

III- Le zonage agricole

L'Union Nationale n'entend pas remettre en cause le principe de la 10i sur le zonage agricole. Toutefois, nous croyons que cette loi a besoin d'être modifiée dans ses règles d'application pour mieux protéger les personnes aux prises avec des décisions de la Commission de la protection du territoire agricole.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à respecter les droits des individus en prévoyant un mécanisme d'appel de décisions de la Commission sur la protection du territoire agricole;
- b) à décentraliser et régionaliser les centres administratifs et décisionnels du zonage agricole en permettant aux agriculteurs de se faire entendre dans leur région.

IV- La productivité agricole

Pour accéder à un certain degré d'autosuffisance, l'État doit jouer un rôle de catalyseur en indiquant les voies à suivre et en créant un élément propice au développement. Cet objectif peut être atteint de plusieurs façons. L'Union Nationale entend privilégier les moyens suivants:

- une exploitation maximale de nos ressources disponibles tant humaines que physiques;
- un accroissement de notre productivité;
 une plus grande diversité de la production agricole;
- l'accession à de nouveaux débouchés encore inexploités.

EN CONSÉQUENCE UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

QUEBEC

avant la 20e année. Grâce à ce plan leotheous) à susciter l'implantation de nouvelles usi-

L'Union Nationale "Orientations '81" / 17

nes de transformation agro-alimentaires dans le plus grand nombre possible de productions agricoles;

b) à miser sur la recherche et le développement pour nous donner des techniques nouvelles, propres à notre environnement et conformes à nos besoins:

c) à intensifier la recherche de nouveaux marchés pour écouler nos surplus et encourager la croissance de l'exploitation agricole au lieu de la contingenter de manière indue.

CHAPITRE 9: Les pêcheries

La pêche, depuis plus de quatre siècles, a joué un rôle considérable dans le développement du Québec. Elle fût l'une de ses premières activités économiques. C'est la pêche à la morue qui attira vers nos côtes, dans le Golfe St-Laurent, les premières flottilles bretonnes et normandes.

La pêche représente une industrie de base pour au moins trois régions du Québec: la Gaspésie, la Côte-Nord et les lles de la Madeleine. De plus, tout en fournissant une partie essentielle de l'alimentation de l'humanité, elle procure revenus et emplois à des centaines de personnes pour qui finalement, elle représente un mode de vie et un moyen d'existence.

Paradoxalement cependant, et malgré son importance, le domaine des pêches maritimes au Québec, n'a pas connu, au cours des dernières années, ni le développement, ni l'attention qui ont caractérisé d'autres secteurs économiques et sociaux. L'Union Nationale est très consciente des nombreux problèmes auxquels est confronté le secteur des pêches: vieillissement de la flotte, sur-exploitation de la ressource, qualité des débarquements et du produit fini, mise en marché difficile, etc.

Le Québec a une très nette vocation maritime et doit prendre la place qui lui revient dans l'industrie des pêcheries. En effet, ce secteur offre des perspectives extrêmement prometteuses. Les prochaines années seront déterminantes et le succès dépend de la volonté, du dynamisme et de la coordination de l'action de tous les agents économiques de l'ensemble des activités de l'industrie des pêches. Pour sa part, l'Union Nationale croit à la relance des pêches maritimes et entend ne ménager aucun effort pour susciter et soutenir les initiatives du milieu.

La ressource

Les hommes ont toujours tiré des océans une part de leurs besoins, mais en raison de l'énorme accroissement démographique, la mer est déjà

sur-exploitée, pour ne pas dire saccagée. Il est donc devenu nécessaire de l'exploiter rationnellement. Le Québec n'échappe pas à cette conjoncture. En effet, de 1970 à 1976, nous avons connu une importante diminution de la ressource, ce qui a fortement ébranlé l'économie de nos différentes régions de pêche.

EN CONSÉQUENCE UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à établir avec l'assentiment des pêcheurs, un contrôle strict sur l'exploitation des ressources dans le but de prévenir toute sur-exploitation:

b) à favoriser le développement des connaissances nécessaires à une saine conservation de la ressource tant en usine que sur

les bateaux de pêche:

c) à dresser un inventaire des espèces sousexploitées ou inexploitées dans le Golfe et dans l'estuaire du Saint-Laurent et d'en favoriser l'exploitation en établissant un programme d'aide financière pour la capture d'espèces nouvelles (Ex.: sardine, alose, poule de mer, poulamon, etc.);

d) à encourager l'exploitation de la nouvelle zone de 200 milles et à prendre les moyens d'y faire respecter les droits des pêcheurs

québécois:

- e) à jouer un rôle plus actif dans les comités de gestion des stocks de poissons que préside le gouvernement fédéral en vertu d'accords signés avec le Québec de façon à obtenir une meilleure part des contingentements des ressources marines du Golfe Saint-Laurent et de l'Atlantique. Actuellement notre part varie entre 20 et 30%, selon l'état de la ressource et de son renouvellement:
- f) à encourager l'aquaculture des moules, des huîtres et du homard:
- g) à augmenter le nombre de piscicultures en révisant les programmes de subsides et de financements existants et en encourageant notamment la production de truites de table.

La flotte

Les dernières études disponibles ont démontré que le vieillissement de la flotte de pêche du Québec, surtout en ce qui concerne les petits chalutiers de 60 et 65 pieds (qui constituent l'ossature de cette flotte) représente une dure réalité. Ce vieillissement inquiète beaucoup l'industrie de la transformation car il met son approvisionnement

en péril.

Avec les nouvelles possibilités qu'offre la zone des 200 milles, et afin de profiter de la croissance des prises qu'on y anticipe, le Québec devra disposer d'une flotte de bateaux ayant des caractéristiques compatibles avec les conditions d'exploitation des différentes régions de pêche.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à mettre tout en oeuvre pour doter l'industrie québécoise des pêches maritimes de grands navires 150 pieds et plus (Ex.: bateau-navire, formation d'équipage spécialisé, etc.) et de mener des expériences pilotes afin de pouvoir profiter pleinement des richesses de cette nouvelle zone de 200 milles;

 b) à entreprendre des démarches pressantes auprès du gouvernement fédéral afin qu'il participe plus activement au programme de renouvellement global de la flotte;

 c) à mettre d'abord et avant tout l'accent sur le renouvellement et l'amélioration de la partie de la flotte consacrée à la PECHE ARTISANALE en développant un programme simple de subventions aux propriétaires de ce type d'embarcations;

 d) à accorder une priorité à l'amélioration des techniques et des engins de pêche et à mettre tout en oeuvre pour que les pêcheurs puissent jouir d'une aide équitable

sur les engins de pêche;

e) à collaborer, par le biais du ministère de l'Industrie et du Commerce, à l'établissement avec les pêcheurs consentants d'un programme d'aide en vue de réorienter les nouveaux cordiers vers la polyvalence:

 f) à augmenter le montant des prêts consentis et à réduire les exigences relatives aux remboursements minimums annuels sur les hypothèques des bateaux de pêche.

III- Les pêcheurs

Au même niveau que la ressource, les pêcheurs constituent la pierre angulaire de l'industrie de la pêche au Québec tant par le nombre de ceux qui y oeuvrent que par l'importance des revenus qu'ils en tirent. À ce titre, c'est la pêche artisanale qui joue un rôle de premier plan dans l'industrie de la pêche maritime au Québec. En effet, cette pêche regroupe le plus grand nombre de pêcheurs et d'emplois: 85% des pêcheurs du Québec pratiquent la pêche artisanale. Au niveau de l'exploita-

tion, elle permet le maintien d'un pluralisme occupationnel dans une bonne proportion des localités maritimes rurales. Elle constitue une source de revenu importante pour un grand nombre de familles des populations maritimes et permet le soutien et le développement des pêches spécialisées (homards, saumons, moules, crabes, etc.). Elle produit des débarquements d'une bonne qualité en plus de constituer un attrait touristique sans nul autre pareil dans les régions maritimes.

L'Union Nationale est très consciente du fait que cette pêche n'a pas fait l'objet d'une planification adéquate de l'État dans le passé et que plus que jamais, il est essentiel de lui accorder une plus grande attention.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à prendre des dispositions nécessaires afin d'améliorer la formation des pêcheurs: cours d'éducation permanente, information sur l'exploitation, la conservation et la transformation de la ressource, stages d'initiation aux nouvelles technologies, cours d'administration, cours sur les programmes gouvernementaux, cours sur la biologie marine;

b) à favoriser le regroupement des pêcheurs en association et à fournir des subventions de fonctionnement à ces associations;

- c) à favoriser la relève en créant un groupe de travail pour étudier l'opportunité de créer un fond de pension et un plan d'assurance-salaire à l'intention des pêcheurs ainsi que les mesures de financement de ces nouveaux plans de sécurité de revenus;
- d) à maintenir le programme de REVENUS D'APPOINT pour les employés d'usines et à prévoir l'indexation de ces revenus afin de protéger le pouvoir d'achat de ces travailleurs;

e) à participer à la mise sur pied d'entreprises à vocation saisonnière: cuir, agrès, artisanat, etc. en vue de combler le manque à

gagner durant la saison morte;

f) à faire en sorte que la Commission de la Santé et Sécurité au Travail du Québec adapte son plan d'assurance accident au contexte de la pêche maritime:

g) à entamer les négociations avec le gouvernement fédéral en vue de modifier la Loi d'assurance-chômage afin que celle-ci tienne compte de la situation particulière du secteur des pêches.

IV- La transformation

L'industrie de la transformation tout en constituant une source-importante d'emplois dans l'économie du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des lles-de-la-Madeleine doit faire face à de sérieux problèmes au point de vue de l'approvisionnement, de la rentabilité et de la qualité du produit fini. Les mesures préconisées par l'Union Nationale visent à améliorer la qualité des produits finis.

EN CONSEQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à prendre des mesures pour encourager les pécheurs à améliorer la qualité de leurs débarquements:

 b) à financer le développement de nouvelles fechniques en ce sens: subventions à l'amélioration des équipements de conservation sur les bateaux de pêche, subventions à l'achat de conteneurs;

 c) à prendre des mesures pour faire face au nouveau développement de la transformation en filets congelés en modifiant les équipements actuels de congélation et d'entreposage;

d) à entreprendre des négociations avec le gouvernement fédéral afin de récupérer de ce dernier le contrôle de l'inspection de la qualité du poisson, ceci dans le but de mettre sur pied un service d'inspection québécois qui établira des normes adéquates en vue de garantir une qualité supérieure du produit de l'usine à la table du consommateur. Ce service d'inspection relèvera de la responsabilité du ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

V- Commercialisation

Au niveau de la commercialisation, l'industrie de la peche connaît de nombreux problèmes qui ont pour effet de limiter son développement optimum et d'affecter sa rentabilité tant pour les pecheurs que les transformateurs. Ces problèmes sont dus à plusieurs facteurs:

- 1) faible proportion des prises;
- 2) approvisionnement irrégulier;
 - 3) éventail limité des espèces capturées et mise sur le marché:
- 4) faible consommation des produits marins chez les Québec : ::
- faible qualité du propail; fraîcheur et apparentence;

EN GONSEQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE YENGAGE:

- a) à mettre sur pied un programme de promotion des produits marins des plus complets mettant l'accent sur les points suivants:
 - i) production et distribution de matériel d'information sur les principales espèces du Québec, leurs qualités nutritives, la façon de les apprêter, etc.
 - ii) travailler au développement d'un étiquetage original et distinctif des produits québécois permettant de mieux identifier leur provenance et leur quantité:
- b) à prendre des mesures afin d'augmenter la consommation du poisson du Québec dans les établissements public et para-public, notamment dans les écoles;
- c) à collaborer avec l'industrie privée à des campagnes de promotion des produits de la pêche;
- d) à encourager les entreprises privées à se regrouper et à mettre sur pied leur propre programme de commercialisation des produits marins;
- e) à soutenir financièrement des missions commerciales en pays étrangèrs: expositions, foires, etc., afin de mieux faire connaître les produits québécois de la pêche.

Filtrages in the second in the

CHAPITRE 10: Le tourisme

Le Québec est un lieu unique en Amérique du Nord, tant par son contexte social, économique et culturel. Ce territoire original qu'est le Québec a attiré, par ses attraits naturels, des millions de touristes pendant les deux dernières décennies. Les montants perçus par cet apport ont hissé notre industrie touristique au premier rang de notre économie.

Même si le tourisme est toujours la première industrie au Québec, il n'en demeure pas moins que ce secteur accuse un déficit record dans la balance des paiements du Québec. Notre industrie touristique doit faire face à deux problèmes majeurs:

- Le ralentissément de l'afflux touristique étranger.
- 2) La migration des touristes québécols vers l'étranger.

L'attitude passive en tourisme au Québec est révolue ill faut attronter avec agressivité les problèmes auxquels est confrontée cette industrie. Il faut lui donner toute l'attention qui est que à un apport économique d'une telle envergure. Il est inconcevable, par exemple, que le Québec n'ait même pas de politique générale établie dans ce domaine.

L'Union Nationale croit qu'il faut développer au plus tôt l'industrie touristique "d'accueil" (de touristes étrangers). Ce style de tourisme s'adresse aux visiteurs étrangers par opposition à la formule plus connue qui incite le Québécois à voyager à l'extérieur du Québec. La section "Voyages" de nos journaux en est une illustration concrète. L'Union Nationale croit qu'il faut être aussi agressif pour vendre le Québec aux Québécois et aux étrangers, que ne le sont nos agences de voyage lorsqu'elles font les promotions de voyages à l'extérieur de la province.

Il existe une autre forme de tourisme qui a vu le jour depuis une dizaine d'années: LE TOURISME SOCIAL. Quoique sans définition officielle, cette formule a recueilli beaucoup d'adhérents et a suscité beaucoup d'intérêts dans toutes les régions du Québec. Cette forme de tourisme s'adresse à la famille québécoise de revenus moyens désireuse de vivre ensemble une expérience de voyage. Le tourisme social est une très bonne façon de procurer à la famille moins fortunée, le loisir auquel elle a droit. Cependant, il est temps que l'on se penche sur une définition de ce nouveau concept et qu'on l'intègre à une éventuelle politique générale du tourisme.

Dans cette perspective, nous nous devons d'accélérer la mise en place des infrastructures requises pour l'accueil des touristes à travers le Québec. Pour parvenir à cette fin il faut que le crédit touristique soit accessible à toutes les régions du Québec sans privilégier un territoire au détriment d'un autre comme il est courant de constater. Il faut nous doter non seulement de bons outils, mais aussi des personnes compétentes afin de faire connaître notre marché à l'étranger. Pour parvenir à cette fin, l'Union nationale croit que l'entreprise privée doit jouer un rôle prépondérant dans la promotion et l'élaboration de projets touristiques pan-québécois.

Un autre point mérite d'être souligné: les carences bureaucratiques. Le tourisme, si important chez nous, ne se trouve bien nulle part: son caractère économique trop marqué l'a contraint à déménager du "Tourisme, Chasse et Pêche" pour se retrouver au nouveau ministère de "l'Industrie, du Commerce et du Tourisme". Mais, peut-on dire que le tourisme a enfin trouvé sa niche administrative? La réponse est négative, parce que la vocation du tourisme n'est ni entièrement économique ni entièrement sociale; il ne peut donc pas se sentir complètement à l'aise dans le secteur Loisir ou dans celui du Commerce. C'est pourquoi son administration est toujours écarte-lée et diluée entre ces deux ministères.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à élaborer une politique globale du tourisme québécois;

 b) à créer un "OFFICE DU TOURISME QUÉ-BÉCOIS", afin de donner à cette industrie toute l'autonomie administrative nécessaire à son développement;

 c) à accélérer la mise en place des infrastructures requises pour l'accueil des touristes à

travers le Québec;

d) à s'assurer notamment par des mesures fiscales que l'entreprise privée joue un rôle prépondérant dans la promotion et l'élaboration des projets touristiques pan-québécois;

 e) à élargir l'accessibilité du crédit touristique à toutes les régions du Québec qui en

font la demande;

f) à définir et à préciser les objectifs du tourisme social à l'intérieur d'une politique

globale du tourisme;

g) à s'assurer que les délégations du Québec à l'étranger ont le personnel suffisant et adéquat pour promouvoir la venue du touriste étranger au Québec.

 i) à voir à ce que le gouvernement et les milieux d'éducation spécialisés en tourisme développent, en collaboration avec les chefs d'entreprises, des stages de formation pour les étudiants dans ce secteur industriel.

CHAPITRE 11: Les transports

Les sytèmes de transport déterminent en grande partie les marchés accessibles et affectent la position concurrentielle de l'entreprise et, par le fait même, sa rentabilité. Par conséquent, les transports jouent un rôle prépondérant dans le développement économique du Québec.

Il s'agit d'un secteur indispensable pour la localisation des activités économiques, pour le développement régional, pour la desserte des régions isolées et aussi pour l'ensemble de la vie socioéconomique et culturelle de toute société.

En plus du réseau routier, le ministère des Transports est responsable de la politique sur le transport en commun. Grand artisan de la sécurité routière, il a la main haute sur l'administration du Code de la Route. Enfin, c'est ce même ministère qui chapeaute tout le système étatique de l'assurance-automobile.

Les routes

Ayant déjà affirmé sa volonté de mettre l'accent sur le développement régional comme base de stratégie de croissance économique, l'Union Nationale entend consacrer une attention particulière à l'amélioration des moyens de transports en général et particulièrement du réseau routier.

EN CONSÉQUENCE, UN **GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:**

a) à élaborer un PLAN D'AMÉNAGEMENT ROUTIER pour chaque région après CON-**SULTATION OBLIGATOIRE des instances** rurales et régionales;

b) de manière générale, à parachever les

autoroutes déià planifiées:

c) à assurer un réseau de transport efficace pour apuyer le développement d'une "zone franche" pour la région de Montréal. notamment en accélérant le parachèvement de l'autoroute 13:

d) à établir un réseau de transport adéquat vers l'Est du Québec en vue de faciliter et de favoriser le développement de Gros-

Cacouna:

e) à améliorer de manière significative le réseau de routes secondaires, particuliè-

rement dans les régions rurales:

f) à procéder à une réforme en profondeur du Code de la Route en mettant l'accent sur la sécurité routière, sur la prévention et sur une application sévère de la loi.

11-Le transport en commun

Les municipalités se plaignent, et pour cause. des coûts énormes rattachés à l'implantation et au fonctionnement d'un réseau moderne de transport en commun. Le financement est à ce point prohibitif qu'il nécessite la participation obligatoire du gouvernement provincial dans un champ d'activité qui devrait normalement être de juridiction exclusivement municipale. C'est un peu la réalité à l'envers comme cela arrive trop souvent dans les partages des pouvoirs entre Ottawa et les provinces.

L'Union Nationale est consciente de l'importance d'un réseau intégré de transport en commun dans les grands centres urbains et du lien direct entre un meilleur partage des coûts et un développement accru de ce mode de transport. Toutefois, nous ne croyons pas qu'il est réaliste de prétendre éliminer toute participation provinciale au financement du système de transport en commun — du moins dans un avenir prévisible.

EN CONSÉQUENCE. UN **GOUVERNEMENT DE L'UNION** NATIONALE S'ENGAGE:

a) à établir, de concert avec les municipalités et les communautés urbaines, des critères souples et fonctionnels pour un meilleur partage entre le gouvernement provincial et les municipalités du financement des réseaux de transport en commun en se fixant comme objectif d'éliminer les tracasseries inutiles et d'augmenter l'autonomie d'action et de manoeuvre des autorités locales ou régionales selon le cas;

b) à développer un réseau de transport en commun dans les régions rurales et favoriser l'intégration du transport scolaire au transport en commun dans ces régions, en vue de rentabiliser au maximum l'usage du matériel de transport des personnes;

c) à favoriser l'établissement de corridors pour autobus et parcs-autos gratuits à l'entrée des villes pour les usagers des trans-

ports en commun seulement:

d) à mettre sur pied un programme d'électrification des trains de banlieue dans les régions urbaines, et plus particulièrement dans la région de Montréal, à favoriser l'intégration des trains de banlieue au réseau de transport en commun de la C.T.C.U.M.:

e) à étudier l'introduction des taxis-bus comme complément au système de transport en commun et exploités privément ou sous forme coopérative. Le taxi-bus sera utilisé pour remplacer les lignes d'autobus non-rentable et transportera des groupes de travailleurs dans leur domicile à une ligne de métro ou à un train de banlieue ou encore servira à transporter des handicapés ou des personnes âgées;

f) à intégrer une politique de transport en commun dans tout plan d'urbanisme mu-

nicipal.

|||-L'assurance-automobile

L'étatisation partielle de l'assurance-automobile a été réalisée davantage pour des raisons politiques que pour des raisons d'ordre économique.

Cependant, comme les coûts du régime d'état sont pour une bonne part des indemnités de remplacement de revenu, la justesse des pratiques de la RAAQ ne sera confirmée que plus tard. En effet, les véritables coûts des indemnités pour blessures corporelles sont difficiles à évaluer à court terme. De même ce n'est qu'après quelques années de fonctionnement que l'on pourra voir si la Régie a réussi à éviter ce que les citoyens reprochent à certains autres organismes de l'État.

On sait d'ores et déjà que plusieurs organismes gouvernementaux absorbent une partie des coûts de l'assurance-automobile du régime d'état. La discrétion dont fait preuve la Régie au sujet des coûts cachés, des résultats obtenus, des bases de sa tarification est inquiétante pour les Québécois. Il ne faudrait pas en effet que le Québec se retrouve dans la situation qu'ont connue les automobilistes de la Colombie Britannique lorsque les tarifs ont dû être augmentés de façon effarante pour couvrir les coûts cachés trop longtemps par le Gouvernement en place. Il faut donc que les citoyens connaissent les coûts réels du régime.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à établir et publiciser les coûts réels du fonctionnement et de l'administration de la RAAQ dans toutes ses opérations;

b) à identifier les organismes ou ministères gouvernementaux qui absorbent les frais de certaines opérations du régime d'État

ainsi que leur contribution;

- c) à rendre disponible aux élus du peuple les rapports actuariels sur la suffisance et l'équité de la tarification en vigueur jusqu'ici, ainsi que les prévisions pour les années futures concernant les réserves actuarielles pour les accidentés et ceux à venir;
- d) à établir une structure équitable de tarification qui favorisera les conducteurs prudents et pénalisera les conducteurs représentant un risque élevé pour la population.

CHAPITRE 12: L'habitation

I- La situation

L'Union Nationale considère l'habitation comme un des besoins essentiels de l'homme.

Après la nourriture, le logement décent doit être la priorité absolue de toute société moderne.

L'État a le devoir de s'assurer que les conditions idéales sont en place pour que le citoyen puisse exercer son droit primordial de se loger convenablement.

L'Union Nationale dénonce l'actuelle situation de l'habitation au Québec, qui aura, si on n'y apporte pas des correctifs à court terme, des conséquences sociales graves.

Le Québec a connu depuis 1976 une baisse drastique des mises en chantier de maisons rési-

dentielles. De 40 000 qu'elles étaient cette annéelà, elles sont de 20 000 en 1980, soit le chiffre le plus bas depuis 1948.

Un vieil adage québécois nous rappelle que: "Quand la construction va, tout va". Eh bien! "Faites vos jeux, car rien ne va plus".

Rien ne laisse même espérer une amélioration. L'Union Nationale considère la construction domiciliaire comme une des bases les plus importantes de sa relance économique.

Tout dans l'industrie de la construction domiciliaire tend à lui accorder une place privilégiée dans l'économie.

Une simple analyse de quelques données pertinentes à cette industrie nous convainc rapidement de la primauté à accorder à la construction domiciliaire si nous voulons réellement relancer l'économie du Québec sur la voie du progrès.

Que l'on pense seulement que la construction domiciliaire a généré, en 1980 - année de stagnation s'il en est une! - une activité économique de 1 milliard 200 millions. Que l'on considère que cette industrie à, elle seule, est responsable de 100 000 emplois directs et de 200 000 emplois indirects.

Que l'on réfléchisse qu'à chaque fois que nous construisons 10 000 unités de logement, nous créons 20 000 emplois directs.

Que l'on se penche sur le nombre d'industries québécoises qui sont directement liées à la situation de l'industrie de la construction domiciliaire, qui tournent actuellement au ralenti, mais qui pourraient atteindre des sommets jamais atteints si seulement l'État assumait ses responsabilités.

Imaginons notre industrie du bois (coupe, scieries, transport, etc.), nos fabricants de matériaux de construction, nos fabricants de meubles, nos entrepreneurs en construction, fonctionnant à plein rendement. Et surtout, gardons à l'esprit que 85% des sommes dépensées en construction domiciliaire demeurent au Québec.

L'immense potentiel de relance économique est là: il n'attend que l'expression articulée d'une volonté politique.

Aujourd'hui, non seulement, la majorité des locataires ne peut même pas espérer accéder à la propriété, mais plus encore, nombre d'actuels propriétaires à faible et moyen revenu, sont dans l'obligation de se départir de leur résidence et venir rejoindre le nombre trop éleyé de locataires.

50% des ménages québécois sont locataires en regard de 38% sur l'ensemble du Canada. Cette donnée illustre bien la sur-représentation des locataires au Québec et soulève les problèmes liés à cet état de fait.

Par exemple, le tiers (1/3) des logements à rénover au Canada se situe au Québec.

Ce chiffre est important parce qu'il souligne crûment la détérioration et le vieillissement du parc résidentiel québécois.

Cela entraîne des coûts directs à la collectivité. En plus des coûts économiques énormes, cette situation entraîne des coûts sociaux qui ont une influence directe sur l'évolution même de la

II- Les principes directeurs

L'Union Nationale croit qu'il est urgent de modifier profondément la situation actuelle et entend baser son action sur les principes suivants:

- a) L'Union Nationale croit que toute personne a un droit indéniable à un logement sain et adéquat, quels que soient ses revenus;
- b) L'Union Nationale croit que l'État se doit de favoriser l'accès à la propriété;
- c) L'Union Nationale croit qu'il est essentiel qu'un urbanisme sain et réaliste préside au développement et à l'évolution normale des villes;
- d) L'Union Nationale croit qu'il est du devoir de l'État d'encourager la rénovation des quartiers urbains et que celle-ci doit respecter la trame physique et sociale des quartiers à rénover;
- e) L'Union Nationale croit que les politiques actuelles en matière d'habitations à loyer modique (H.L.M.) doit être révisée drastiquement afin de pouvoir offrir aux défavorisés et aux personnes âgées, à un coût réaliste, des logements dans un cadre social plus humain.

III- Pour une politique de l'habitation

Jusqu'à maintenant, l'action de l'État s'est déroulée à la pièce, sans philosophie sous-jacente, sans objectif précis et sans concertation ni coordination avec les différents organismes intéressés.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à proposer une politique intégrée de l'habitation qui traitera notamment d'accessibilité à la propriété et de rénovation urbaine.
- b) à créer un Ministère de l'Habitation, structure permanente de planification qui aura comme responsabilité première d'assurer une habitation convenable à tous les Québécois.

IV- L'accessibilité à la propriété

Il y a cinq facteurs précis qui limitent actuellement l'accessibilité à la propriété:

 a) la hausse et l'instabilité du taux d'intérêt qui provoquent un sentiment d'insécurité chez le citoyen face à l'investissement à réaliser;

- b) l'inflation qui limite la croissance du revenu des ménages;
- c) l'augmentation du coût des matériaux;
- d) le vieillissement de la population.

Tout projet d'investissement est ainsi paralysé. L'Union Nationale entend introduire une politique d'accessibilité à la propriété qui pourra contrer ces facteurs négatifs et aider le citoyen qui veut devenir, propriétaire et celui qui veut le demeurer.

CONSIDÉRANT que le prix moyen d'une maison est d'environ 47 000 \$ en 1980 au Québec (source: S.C.H.L.), prix pouvant toutefois connaître d'importantes variations régionales;

CONSIDÉRANT que l'habitation est le seul bien qui suit la courbe d'enrichissement résultant de l'inflation;

CONSIDÉRANT qu'il faut aider à la fois le citoyen qui veut devenir propriétaire et celui qui fait face au renouvellement de son hypothèque;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel qu'une politique d'habitation serve à créer une demande de construction de maisons à prix moyen pour contrer la tendance actuelle de l'industrie de la construction à s'orienter vers la maison "de luxe";

CONSIDÉRANT qu'il faut absolument enrayer le vieillissement du parc résidentiel;

CONSIDÉRANT qu'il faut augmenter à court terme le volume de la construction pour que cette récession ne provoque pas une pénurie de logements qui entraînera des effets négatifs incorrigibles;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la courbe démographique de la population du Québec nous révèle qu'il faut agir d'urgence afin que les ménages actuellement en âge et désireux d'acquérir une propriété, puissent le faire avant qu'il ne soit trop tard;

CONSIDÉRANT que cette même analyse nous révèle que les cinq prochaines années sont cruciales pour mettre en place une véritable politique d'accessibilité;

CONSIDÉRANT qu'il faut agir à court terme pour contrer, par des mesures énergiques et concrètes, l'effet négatif de la hausse et de l'instabilité des taux hypothécaires;

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 à introduire un "PROGRAMME D'ACCES À LA PROPRIÉTÉ" dont le but sera de fournir une aide directe de l'État pour couvrir la différence entre un taux d'intérêt de base fixé par l'État, et le taux réel du marché hypothécaire.

Ce programme aura les caractéristiques suivantes:

i) le taux de base sera de 12% pour une période de deux (2) ans;

- ii) par la suite, ce taux de base augmentera de 1% par année. L'aide de l'État prendra fin lorsque le taux de base aura atteint le taux hypothécaire sur le marché.
- iii) Ce programme s'adressera aux futurs acquéreurs d'une résidence familiale ainsi qu'aux propriétaires actuels qui renouvèlent leur hypothèque pour la première fois et qui sont propriétaires depuis moins de trois ans. Il faudra que le montant total de l'hypothèque ne dépasse pas 50 000,00 \$.

iv) Ce programme ne s'adresse qu'aux futurs acquéreurs ou actuels propriétaires d'une première résidence.

v) Ce programme sera administré par la Société d'Habitation du Québec.

EXEMPLE

Taux hypothécaire réel Taux de base suggéré 12%

Aide directe-

3%

Cas précis

Hypothèque- 40 000,00 \$

Taux réel

15% = coût 6 000,00 \$

Taux de base Aide directe 12% = coût 4 800,00 \$ = 1200,00\$

Soit-100,00 \$ par mois

d'aide de l'État

La rénovation urbaine

L'Union Nationale attache une importance majeure à la qualité du tissu urbain à l'intérieur duquel évoluent nos concitoyens.

Prévenir la dégradation du tissu urbain dénote un souci d'épargner à la collectivité des coûts économiques et sociaux que la collectivité ne peut pas se permettre. Il nous semble donc important de nous soucier de la rénovation, particulièrement au coeur des villes.

Avantageuse économiquement, la rénovation permet aux citoyens de s'épanouir dans leur milieu, au lieu d'en être déracinés comme c'est trop souvent le cas.

On estime également que les municipalités qui ont une proportion importante de logements ou de quartiers détériorés doivent faire face à des dépenses beaucoup plus grandes, principalement en matière de services d'incendies et de protection policière.

Consciente que les municipalités sont les mieux placées pour assurer le respect de la trame physique et sociale de leurs quartiers, l'Union Nationale croit qu'il leur appartient de définir leurs priorités en fonction de leurs besoins.

EN CONSÉQUENCE, UN **GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:**

- a) à donner à la Société d'Habitation du Québec un rôle majeur en matière de rénovation à titre de partenaire des municipali-
- b) à établir, en compagnie des municipalités l'inventaire complet des quartiers et des logements à rénover et fixer un échéancier de travaux à accomplir:
- c) à introduire un programme de financement basé sur les priorités de rénovation établies par les municipalités:
- d) à créer un programme spécial d'aide à la rénovation, pour permettre l'amélioration de la qualité de vie et recréer un sentiment d'appartenance.

ORIENTATIONS SOCIALES ET CULTURELLES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Depuis plus de dix ans, les missions sociales et éducatives ont joui d'une nette prépondérance dans le choix des priorités et des grandes réformes mises de l'avant par les gouvernements en place.

La gamme impressionnante des services sociaux, l'ampleur du secteur de l'éducation et de tout l'appareil bureaucratique qui encadre notre réseau de santé accaparent à eux seuls une part effarante des dépenses gouvernementales. En 1971, celles-ci représentaient 68.9% des dépenses, soit 2 762 100 000 \$ par rapport à 14.4% ou 578 600 000 \$ pour la mission économique. En 1980, avec un budget total dix fois plus considérable que celui de 1971, les missions sociales et éducatives vont chercher 69.6% des crédits budgétaires, soit 10 538 200 000 \$, tandis que la mission économique se contente d'un maigre 12.3% ou 1 853 400 000 \$.

En pleine période de récession économique à un moment où il faut venir en aide à un nombre record de chômeurs, et remettre de l'ordre dans les finances publiques, l'Union Nationale croit que le temps est mûr pour geler la croissance des engagements financiers dans les secteurs de la santé et de l'éducation et pour entreprendre une évaluation sévère et complète de toutes les dépenses gouvernementales dans ces secteurs d'activité. En ce qui nous concerne, le temps des vaches grasses est révolu — la priorité gouvernementale allant carrément à l'économie et aux mesures créatrices d'emploi.

Il devient de plus en plus clair pour un nombre grandissant de Québécois que l'état actuel de l'économie ne nous permet pas de nous aventurer dans de nouveaux programmes sociaux à caractère universel ou gratuit. Il faut tendre plutôt à une consolidation de l'acquis et à une amélioration de la qualité des services offerts à la population.

Austérité financière et progrès social sont deux notions qui, loin de s'opposer, peuvent être complémentaires. C'est d'abord et avant tout une question d'attitude et de choix de priorité.

L'Union Nationale propose aux Québécois une philosophie sociale basée sur la liberté, la promotion et l'épanouissement de l'individu et sur le respect de la vie humaine.

L'Union Nationale est fermement décidée à mettre les structures au service de la personne avant tout.

L'Union Nationale croit que l'État a le devoir de veiller à une juste répartition des services gouvernementaux sur tout le territoire québécois et de fournir à l'individu le plus grand éventail de choix et de ressources possibles compte tenu de ses disponibilités financières.

La défense et la promotion de la famille, cellule première de notre société, figurent au premier plan de notre action sociale. L'élaboration d'une politique globale de la famille a déjà trop tardé et il est plus que temps que l'État assume son rôle de soutien dans ce domaine.

La condition de la femme fait l'objet également de nos préoccupations. Suite à des engagements pris en ce sens par l'Union Nationale au cours des dernières années les besoins de la femme au foyer recevront une attention particulière.

Nous voulons franchir un pas décisif vers la reconnaissance concrète de l'apport économique de la femme au foyer. Toutefois, vu l'envergure et le coût d'une telle mesure, il faut prendre le temps nécessaire d'analyser toutes les facettes de cette question. Un groupe de travail sera mis sur pied pour étudier la forme de cette reconnaissance (dégrèvement d'impôt, subvention directe, etc.) et les diverses méthodes de financement.

Enfin, l'Union Nationale croit que l'État a le devoir de venir en aide aux personnes âgées. Elle suggère de nommer un ministre d'État au Troisième Âge avec les fonctions de planification et rationalisation. L'Union Nationale veut également offrir aux personnes âgées la liberté de choisir leur milieu de vie.

Quant à la mission éducative, l'Union Nationale la considère comme l'une des missions les plus importantes pour l'État puisque toute orientation dans ce domaine agit directément sur l'organisation même de notre vie individuelle et collective.

L'Union Nationale croit donc qu'il faut identifier ces objectifs à une politique de l'éducation qui répondra véritablement au respect de l'individu, à la participation des intéressés et à la diversité des besoins.

CHAPITRE I: La famille: cellule première de notre société

Au Québec, comme dans plusieurs autres parties du monde, l'action sociale des gouverne-

ments a été centrée au cours des années '70 largement autour de deux pôles d'attraction: d'une part, une meilleure compréhension des droits de la femme, comme en témoigne l'Année internationale de la femme et, d'autre part, une prise de conscience des droits de l'enfant, comme en témoigne l'Année internationale de l'enfant en 1979.

L'intérêt porté à ces deux catégories d'individus a eu un effet marqué sur l'évolution de la législation et des programmes mis sur pied pour leur venir en aide, pour identifier leurs besoins et leurs aspirations et pour protéger et promouvoir leurs droits.

L'Union Nationale est convaincue que, dans la suite de cette sensibilisation de masse, la décennie '80 franchira une étape de plus pour devenir celle de la famille: cellule première de notre société.

I. une politique de la famille:

Il est triste, voire même inquiétant, de constater à quel point le pouvoir politique accorde peu d'attention à la famille comme entité de base de la société québécoise.

Alors que le gouvernement n'hésite pas une seconde à dépenser temps et argent pour préparer un énoncé de politique de développement culturel, il refuse systématiquement de saisir l'importance de soutenir la famille par une politique de caractère général.

L'Union Nationale considère anormal qu'on se préoccupe tant de culture tout en ignorant ce qui la soustend, à savoir la cellule familiale.

Il est temps que les structures de l'État se mettent à l'écoute de la population: celle-ci demande une plus grande cohérence dans les mesures sociales et fiscales qui touche la famille et une définition claire du rôle de l'État et des droits et devoirs de la famille.

Une politique familiale complète et articulée nous apparaît être une condition indispensable au succès de toute tentative d'harmonisation et de coordination des actions législatives et administratives de l'État touchant la famille.

L'Union Nationale se prononce d'emblée en faveur d'une loi cadre sur la famille, qui aurait pour but de protéger et de soutenir la cellule familiale, de renconnaître son rôle social ainsi que les droits et les devoirs de ses composantes.

Tout comme le concept de la culture, la notion de "famille" est complexe et peut varier selon les situations des individus et des groupes. Il sera donc nécessaire d'établir au départ un consensus général autour de la notion de famille dans notre société

L'Union Nationale considère que cette période de consultation doit servir notamment à l'établissement du champ d'action d'une politique familiale

L'Union Nationale croit qu'une politique familiale devrait s'articuler autour de deux entités principales: d'une part, l'enfant, dénominateur commun à tous les types de famille

d'autre part, l'entité parentale, premier responsable du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant

Nous nous objectons carrément à ce que l'État se substitue à la famille. Le rôle de l'État doit plutôt se limiter à soutenir, aider et conseiller la famille en lui offrant les services et en lui fournissant les outils qu'elle a besoin pour assumer ses responsabilités.

Dans le chapitre sur la santé et les services sociaux, nous préconisons une révision en profondeur de la vocation des Centres régionaux de santé et de services sociaux (C.R.S.S.S.), des Centres de services sociaux (C.S.S.) et des Centres locaux de santé et de services communautaires (C.L.S.C.). Consciente que ces trois structures sont déjà suffisamment bien implantées dans la très grande partie des régions de la province, l'Union Nationale est convaincue qu'il y a moyen dans le cadre de cette réforme de leur confier un véritable rôle d'assistance à la famílle tant au niveau de la prévention des crises familiales, qu'au niveau de la sensibilisation des parents et des enfants à leur rôle social.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à élaborer une politique familiale complète et articulée dans le but d'harmoniser et de mieux coordonner les actions législatives et administratives de l'État concernant la famille;
- b) à présenter une loi cadre sur la famille ayant pour but de protéger et de soutenir la cellule familiale, de définir clairement le rôle de l'État, de reconnaître le rôle social de la famille ainsi que les droits et les devoirs de ses composantes;
- c) à articuler sa politique familiale autour de l'enfant, comme dénominateur commun à tous les types de famille et l'entité parentale, comme premier responsable de l'enfant;
- d) à donner à l'État un rôle de soutien et de conseil, et non de substitution;
- e) dans le cadre de la révision en profondeur des C.R.S.S.S., C.S.S., et C.L.S.C. (voir chapitre sur la santé et services sociaux), à confier à ces structures renouvelées, soit par le biais d'un bureau autonome ou autrement, un véritable rôle d'assistance à la famille en vue de:
 - i) mieux coordonner le travail des organismes publics, privés et bénévoles;
 - ii) prévenir les crises familiales;

- iii) sensibiliser les parents à leur rôle social;
- iv) valoriser le travail de la femme au foyer;
- v) informer le public en matière de planification familiale.

II. La femme

C'est à l'intérieur d'une politique familiale intégrée et articulée que l'Union Nationale entend accorder une attention constante aux besoins de la femme dans notre société.

Depuis 1976, l'Union Nationale s'est élevée à plusieurs reprises contre le fait que le gouvernement ignorait presque systématiquement l'existence et les besoins des millions de femmes au foyer qui, pour toutes sortes de raisons, ne veulent pas ou ne peuvent pas aller sur le marché du travail.

C'est un fait que les mesures mises de l'avant jusqu'à ce jour par les autorités politiques ont visé, règle générale, à améliorer la condition de la femme sur le marché du travail. Cette concentration des efforts gouvernementaux s'explique sans doute par l'urgence de la situation et un militantisme très actif des associations féminines à travers le Québec. Il fallait s'attaquer aux cas de discrimination les plus criants, mettre sur pied des garderies, assurer un salaire égal pour un travail égal, etc.

L'Union Nationale entend poursuivre, avec acharnement, cette lutte pour l'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie des femmes sur le marché du travail. Un gouvernement unioniste s'attaquera, en premier lieu, à la question des services de garde pour enfants, domaine où il reste encore beaucoup à faire.

Toutefois, nous tenons à le dire clairement, notre priorité en matière de condition féminine sera la reconnaissance de l'apport économique de la femme au foyer. Celle-ci joue un rôle social qui doit être reconnu. À titre d'exemple, elle a tout aussi droit à une indemnité de grossesse que sa collègue qui est sur le marché du travail.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à poursuivre avec acharnement la lutte pour l'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie des femmes sur le marché du travail, et, en premier lieu, à s'attaquer à la question de services de garde pour enfants:

 b) à reconnaître le principe que la femme au foyer ayant la charge d'élever de jeunes enfants joue, pour l'ensemble de la société, un rôle qui mérite d'être rémunéré. L'Union Nationale s'engage à franchir un pas décisif dans cette direction;

 c) à créer un groupe de travail pour étudier la forme et les méthodes de financement possibles pour reconnaître dans les faits l'apport économique de la femme au foyer (i.e. dégrèvement d'impôts, salaire versé directement, etc.);

d) dans un avenir plus immédiat, à permettre à la femme au foyer de contribuer au Régime des rentes du Québec;

e) à étendre l'indemnité de grossesse à toutes les femmes enceintes sans exception;

- f) à élaborer une politique de travail à temps partiel pour ouvrir à la femme au foyer des avenues vers le monde du travail si tel est son désir;
- g) à encourager le développement accru de haltes-garderies et les rendre plus accessibles aux femmes au foyer qui élèvent leurs enfants chez elles;
- h) au niveau fiscal, à permettre la déduction des enfants à charge comme cela existe au niveau de l'impôt fédéral.

III. Les personnes âgées

Dans un contexte d'inflation galopante et de récession économique comme celui que nous traversons à l'heure actuelle, les personnes âgées constituent, sans aucun doute, la catégorie de citoyens la plus vulnérable et la plus apte à souffrir de la hausse du coût de la vie.

Que ce soit pour des raisons de santé, pour des raisons financières ou encore pour des raisons familiales, celles-ci sont la plupart du temps dans un état de dépendance plus ou moins grand. Dans ces circonstances, faut-il se surprendre de retrouver chez elles un sentiment d'insécurité devenu presque obsessionnel.

L'État a un devoir moral de ne pas abandonner ces personnes âgées à leur sort. L'Union Nationale adopte comme ligne de conduite en cette matière, que dans les cas où la famille ne peut ou ne veut pas jouer son rôle normal de soutien et d'épanouissement, il appartient alors à l'État d'y pallier par le biais de programmes de sécurité du revenu, par des services à domicile, par des logements adéquats, par des soins compétents et humains.

Depuis quelques années, les "gens de l'âge d'or" ont suscité un intérêt particulier dans les milieux politiques et gouvernementaux. Il est devenu chose courante pour les ministères sectoriels (ex.: habitation, loisir, transport, éducation, tourisme, affaires sociales, etc.) de se doter d'une "politique du troisième âge" pour répondre à des besoins spécifiques dans leurs secteurs d'activités.

Loin de vouloir freiner ces initiatives, l'Union Nationale croit qu'il serait néanmoins avantageux, et peut-être moins coûteux à la longue, de les coiffer au niveau ministériel, d'une structure de planification souple, mais efficace. C'est en ce sens, qu'elle suggère la nomination d'un ministre

d'État au Troisième Âge.

En se donnant des outils permanents de planification, le gouvernement pourra mieux évaluer les services offerts et leur impact sur l'individu et sur son milieu; dans le cadre d'une politique sociale intégrée, il pourra se fixer des priorités et rationaliser ses moyens d'action.

L'Union Nationale veut offrir aux personnes âgées, la liberté de choisir leur milieu de vie. Entre autres en matière de logement, l'Union Nationale préconise une politique à deux volets qui a pour but de permettre un accès libre à deux sortes d'habitation: le centre d'accueil, pour ceux qui veulent vivre en communauté, et le maintien dans leur résidence, pour ceux qui ne veulent pas quitter leur milieu de vie normal.

Cette priorité devra se refléter dans l'allocation des crédits pour la construction de centres d'accueil pour personnes âgées, ainsi que dans les crédits accordés notamment pour la rénovation des maisons et les soins à domicile.

EN CONSÉQUENCE, **UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:**

a) à nommer un ministre d'État au Troisième Âge, agent permanent de planification en vue de fixer les priorités et de rationaliser les moyens d'action du gouvernement;

b) à reconnaître aux personnes âgées la libérté de choisir leur milieu de vie;

- c) à garantir aux personnes âgées un accès libre à deux formes de logement, soit celle du centre d'accueil, soit celle du maintien du milieu de vie normal.
- d) à fournir des crédits budgétaires suffisants pour la construction d'un nombre plus grand de centres d'accueil et aussi d'une amélioration des soins à domicile, de manière à ce que les personnes âgées aient vraiment la possibilité de choisir entre ces deux formules.

IV. L'avortement

Entre 1971 et 1977, les avortements "déclarés" au Québec ont augmenté de 638% (Statistiques de la Régie d'assurance-maladie), et leur nombre n'arrête pas de grandir depuis cette date. Devant ces faits, nous nous devons de prendre position.

Par sa politique familiale, l'Union Nationale veut favoriser le maintien et la cohésion de la famille. L'Union Nationale, par une politique d€ soutien et de consultation auprès des couples, veut s'assurer que tous les moyens disponibles ont été épuisés dans la recherche du maintien de la vie.

À une personne désespérée qui recherche de l'aide, l'Union Nationale croit que notre système a la responsabilité de la lui fournir.

L'avortement n'est pas la solution universelle pour toutes les femmes en crise au début de leur

grossesse.

L'Union Nationale se prononce contre le principe de l'avortement sur demande. Tout en reconnaissant le droit fondamental de la personne à la santé, l'Union Nationale respecte d'abord celui du droit à la vie.

EN CONSÉQUENCE. UN GOUVERNEMENT **DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:**

a) à exiger que les avortements thérapeutiques ne soient pratiqués que dans les hôpitaux accrédités à cette fin, dans le respect intégral du code criminel canadien;

b) à exiger que la Régie d'assurance-maladie cesse de payer pour les avortements prati-

qués outre frontières:

c) à se prononcer contre l'avortement sur demande.

CHAPITRE 2: Santé et les services sociaux

I — La santé:

Dans le domaine de la santé, actuellement, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes pour l'usager des services. Le système apparaît fort mal en point! On ne compte plus les plaintes des personnes qui ont dû supporter de longues attentes dans les cliniques externes de nos hôpitaux débordés. Que dire des nombreux patients entassés dans les corridors? A cela, il faut ajouter les délais pour obtenir un rendezvous chez les divers spécialistes de la santé. Pour le Québécois moyen qui paie, le fardeau de la santé est de plus en plus lourd à supporter. En effet, entre 1971 et l'exercice financier 80-81, les coûts absorbés par la Régie d'assurance-maladie passeront de 333 millions à 1.2 milliard! Et si la tendance à la hausse se maintient, en 1984 et 1985 il en coûtera à la R.A.M.Q. 2.3 milliards pour boucler son exercice financier.

Les problèmes du domaine de la santé sont de deux ordres principaux. D'abord, on est en présence dans ce secteur d'une augmentation des coûts qui atteignent des niveaux inacceptables. En second lieu, et c'est ce qui est grave, malgré cette augmentation, nous sommes en présence d'une diminution de la qualité des services offerts.

Le pouvoir public doit voir à la mise en valeur et à la protection de cette richesse nationale que constitue la santé de la population. Pour atteindre cet objectif nous croyons qu'il faut procéder de façon rationnelle et attaquer le malaise à sa source en mettant davantage l'accent sur les soins préventifs, ce qui aura pour résultat de réduire sensiblement l'aspect curatif qui nous pose tellement de problèmes tant au niveau technique que monétaire.

A- Un système de santé efficace:

Il faut également que notre système de santé soit efficace. En effet, les ressources financières sont limitées et, quoi qu'en disent certains, la santé a un prix. Il faut donc accroître parallèlement l'amélioration de la qualité et le rendement du régime de santé.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à introduire dans la forme actuelle de l'assurance maladie, un mécanisme qui, sans pénaliser le patient véritable, permettra de diminuer la demande de soins en éliminant ceux qui abusent des services gratuits. L'Union Nationale propose l'établissement de frais minimes de consultation. Il est clair qu'une certaine partie de la population n'aura pas à défrayer ces coûts tels: les enfants, les vieillards, les malades chroniques etc. Ces frais serviront à subventionner les soins d'urgence à domicile, tel Télémédic ou d'autres services jugés prioritaires;
- b) à favoriser, tant dans l'enseignement dans nos écoles que dans la pratique de nos services de santé, une philosophie de santé préventive.

B- Soins à domicile:

L'Union Nationale croît qu'il y a une voie d'avenir tout à fait spéciale pour ce genre de soins, ceux-ci s'avérant beaucoup plus pratiques pour l'usager et plus rentables pour l'État.

Poursuivant son objectif prioritaire de réduction des coûts et l'humanisation des soins, tout en augmentant la qualité des services offerts.

UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à faire des soins à domicile une des bases de sa politique de santé. Ainsi l'Union Nationale veut éviter ou diminuer les jours d'hospitalisation en procurant aux malades des soins de qualité qu'ils peuvent recevoir beaucoup plus économiquement au foyer qu'en milieu hospitalier;

b) à réviser à fond la vocation des C.L.S.C. (centres locaux de services communautaires) et des C.R.S.S.S. (centres régionaux de santé et de services sociaux). Cette révision, se fera surtout au niveau de la prévention, des ressources humaines et des soins à domicile, dans le but d'atténuer la surpopulation de nos hôpitaux.

C- L'accessibilité aux soins:

Pour rendre notre système de santé plus accessible, l'Union Nationale agira sur deux fronts. Prévoir une alternative face à nos institutions débordées et se donner des artisans en nombre suffisant.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à encourager le développement de cliniques d'urgence et de laboratoires privés. L'Union Nationale croit qu'un tel système mixte, fonctionnant 24 heures par jour, pourrait définitivement mettre un terme au malaise sérieux qui existe actuellement;
- b) à s'assurer qu'il y ait un nombre suffisant de professionnels dans tous les domaines de la santé:
- c) à améliorer la distribution régionale de nos effectifs en offrant aux étudiants qui le désirent, le choix de s'engager par contrat à exercer leur profesion dans une région éloignée du Québec. (Voir chapitre sur l'éducation - Crédit étudiant).

D- Des soins humains:

Pour obtenir des services de qualité et plus humains, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à adapter au contexte régional les grands plans élaborés dans le domaine de la santé et des services sociaux à l'échelle du Québec. Ceci s'inscrit dans la révision de la vocation des C.L.S.C. et C.R.S.S.S.;
- b) à développer dans nos centres hospitaliers un système de rendez-vous mieux organisé avec un meilleur système d'accueil;

c) à lançer une campagne de sensibilisation auprès du personnel hospitalier et administratiil sur l'aspect humain de sa tàche et l'importance de son comportement sur l'élát du malade;

d) à instaurer un système d'information simple à l'intérition de la population afin qu'elle soit bien renseignée sur ses droits d'accès au système de santé.

II — Les services sociaux:

Inspirée d'un sentiment d'équité, l'Union Nationale croit que le gouvernement doit s'assurer d'une juste distribution des services au niveau des affaires sociales. En outre, notre Parti croit qu'un gouvernement doit proposer des choix à la population, choix de modes de vie, choix qui répondent à différentes facons de concevoir la société. Le projet que présente l'Union Nationale, propose d'offrir un éventail de possibilités et de ressources à l'individu. C'est dans cette optique que l'Unión Nationale perçoit la promotion et Pepanouissement de l'individu dans notre socié-

De plus, un État dynamique est celui qui voit à long terme, qui se dote d'un système de prèvention sociale à tous les paliers. La meilleure façon dolfrir des choix est de laisser libre cours à toutes. les forces vives du Québec qui sauront, à l'instar de l'État, diversifier les différentes possibilités des services dans le domaine des affaires socia-

EN CONSÉQUENCE UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

A Carrence to the second of th

a) à harmoniser le travall effectué par les secteurs privés et publics dans le domaine des affaires sociales, afin d'assurer le soutien et la continuité au travail effectué par les

organismes privés et bénévoles:

b) à entreprendre une réforme en protondeur de la loi des services de santé et des services sociaux, relativement au rôle des C.R.S.S., C.S.S., et C.L.S.C. (centres ré-gionaux de santé et services sociaux, centres de services sociaux et centres locaux de services communautaires); ceci dans le but de préciser leur rôle social compte tenu de l'expérience vécue jusqu'à ce jour.

nismes gouvernementaux, d'assister les groupes privés et de les aider à coordonner leur action;

d) à mettre l'accent sur la prévention sociale

de concert avec les organismes privés et bénévoles:

e) à reconnaître le travail effectué par les différents groupes privés oeuvrant à l'amélloration de la société quelle que soit leur orientation politique, religieuse ou socia-

La protection de la jeunesse:

La pensée sociale de son programme politique étant fortement grientée vers la prévention, l'Union Nationale croit qu'il est du devoir de l'État d'apporter des solutions à long terme relativement au problème des jeunes contrevenants placés en institution.

EN CONSEQUENCE. **UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:**

a) à élaborer une politique en vue de décongestionner nos institutions:

b) à créer et favoriser l'hébergement de jeunes dans des foyers de groupe:

c) à établir un plus grand nombre de foyers d'accueil (milieu familial).

Les dernières évaluations que nous ont livrées les spécialistes de la loi 24 (loi sur la protection de la jeunesse) nous incitent à réviser certaines modalités déjudiciarisantes qui caractérisent cette loi.

The second of th

EN CONSEQUENCE. **UN GOUVERNEMENT** DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à judiciariser progressivement les délits à partir de la première récidive;

b) à ce que les centres d'accueil ne s'en tiennent pas qu'à leur rôle d'hébergement, mais qu'ils mettent l'accent, d'abord et avant tout, sur leur rôle d'éducation:

c) à ce que des mécanismes soient mis au point afin que les initiatives intéressantes de prises en charge des jeunes sur une base communautaire voient le jour:

d) à ce que l'on développe les services d'aide à la jeunesse par l'intermédiaire des corps

policiers de la province;

e) à ce que l'on monte une organisation solide de "parents secours", afin de répondre rapidement aux besoins d'hébergement qui sont urgents dans les cas de protection.

B- Les personnes handicapées:

Les handicapés physiques et mentaux de notre société n'échappent pas à la tendance générale et se retrouvent, la plupart du temps, placés en institution. Il faut contrer cette façon de voir les choses et réagir.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à créer des conditions de vie adéquates dans les résidences privées et favoriser les foyers de groupe plutôt que de surpeupler les institutions;

b) à élaborer des programmes de travail pour cette population en diversifiant, notamment, les styles d'ateliers protégés.

CHAPITRE 3: L'Éducation

L'éducation est un droit fondamental de tout individu et il appartient à l'État de mettre en place les conditions nécessaires au développement de la personne, à sa capacité de travail, à son épanouissement culturel afin que son devenir individuel aille de pair avec le développement collectif du Québec.

L'Union Nationale conçoit la mission éducative comme l'une des missions les plus importantes pour l'État puisque toute orientation dans ce domaine agit directement sur l'organisation même de notre vie individuelle et collective.

L'Union Nationale croit donc qu'il faut identifier ces objectifs à une politique de l'éducation qui répond véritablement au respect de l'individu, à la particiaption des intéressés et à la diversification des besoins.

La réforme du système d'éducation a nettement accordé une importance démesurée aux structures, aux organigrammes et aux théories de l'organisation en oubliant trop souvent ce qui devrait être le guide constant de toute philosophie réformiste: l'étudiant, à qui s'adresse la formation et la pédagogie; le parent et sa participation, à titre de responsable du premier lieu d'épanouissement de l'éducation, la famille; et l'enseignant, à titre de premier artisan d'un système scolaire humain et de qualité.

Le passé a privilégié le béton; l'Union Nationale propose, à l'avenir, de privilégier l'étudiant.

La situation économique peu reluisante du Québec inquiète au premier point les étudiants puisque la société au sein de laquelle ils veulent

s'épanouir ne peut leur indiquer une orier.

L'Union Nationale croit que l'incertitu e et l'anarchie du changement doit cesser et que le milieu de l'éducation mérite, le plus rapidement possible, de retrouver un principe directeur.

De plus, les sommes consacrées à l'éducation sont tellement énormes, que cette situation a entraîné une centralisation sans bornes.

L'Union Nationale croit, là comme dans d'autres domaines, qu'il est temps de revenir au respect des premiers intéressés, dans ce cas-ci, au respect des commissions scolaires.

C'est le tiers du budget du gouvernement du Québec qui est affecté à l'éducation. C'est dans le respect des objectifs énoncés qu'il nous faut allouer ces ressources de façon à préparer les futurs citoyens à assumer pleinement leur place dans notre société.

Les années 70 ont vu les agents de l'éducation s'affronter dans des luttes de pouvoir et agir souvent sans tenir compte des véritables besoins des étudiants. L'Union Nationale croit que les années 80 seront consacrées davantage à la recherche d'une véritable concertation entre les organismes du milieu de l'éducation et du travail autour d'objectifs communs.

I- Le Ministère

Le Ministère de l'Éducation est devenu un "monstre bureaucratique" qui a perdu le contact avec la population. Il nous faut instaurer un processus de meilleure démocratisation des prises de décisions au Ministère. De plus, il est important que ce processus de prise de décision se rapproche de la population.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à augmenter les pouvoirs du Conseil supérieur de l'Éducation et y assurer une participation effective et régionalisée des parents et des éducateurs.
- b) à permettre au Conseil supérieur de se faire entendre par la Commission parlementaire permanente de l'Éducation, s'il y a lenteur ou blocage dans la discussion d'une recommandation du Conseil;
- c) à accorder une réelle autonomie de gestion, aux commissions scolaires locales et régionales, aux collèges et aux universités;
- d) à assurer la concertation des organismes du secteur de l'éducation afin que la clientèle étudiante reçoive les meilleurs services possibles;

 e) 4 tenir compte des disparités régionales dans l'allocation des ressources alin d'assurer l'égalité des chances pour tous;

f) à instaurer une rigoureuse gestion administrative permettant d'éliminer les dépenses ou opérations superflues afin de rationaliser et de rendre plus efficace tout le système scolaire.

II- Les Commissions Scolaires

L'Union Nationale croit que l'individu doit retrouver son appartenance à son milieu local ou régional et qu'il doit participer à la définition des fins éducatives en conformité avec les aspirations du milieu.

Pour l'Union Nationale, les Commissions scolaires sont à l'écoute et plus près des préoccupations quotidiennes des citoyens. Elles ont été bousculées au cours des dernières années et les luttes qu'elles mênent pour leur surviè les éloigrent des objectifs d'éducation dans leur milieu.

EN CONSEQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à assurer l'épanouissement des gouvernements locaux que sont les Commissions scolaires;
- b) à réviser le mode d'élection des commissaires afin d'intéresser un plus grand nombre de citoyens à la démocratie scolaire.

III- La Qualité de l'éducation et l'enseignant

La qualité de l'éducation doit être autre chose qu'un mot à la mode.

Le défi des années 80 est de définir les objectifs désirables qui répondent aux aspirations de la population et de choisir les moyens appropriés à leur satisfaction, compte tenu des ressources disponibles.

Au cours des dernières années, les enseignants ont servi de boucs émissaires à un système qui n'en finit plus de se définir et qui ne répond pas aux besoins des étudiants. Les luttes pour le pouvoir entre les organismes constitués ont masqué la réalité des actions posées par la majorité des maîtres désireux d'apporter une qualité à l'action pédagogique auprès des étudiants.

Si on vaut humaniser le système scolaire, il faut d'abord compter sur les milliers d'éducateurs qui beuvrent auprès des étudiants. Il faut leur assurer le réspect et la confiance nécessaires à la réalisation de leur mission éducative.

Aucun projet éducatif ne saurait s'implanter sans tenir compte de catte dimension.

EN CONSTOUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 à assureraux enseignants de chaque milieu un rôle directeur dans tout ce qui touche la gestion pédagogique de l'école.

IV- La qualité de l'éducation et les parents

La participation des parents à la gestion du système scolaire est difficile à concrétiser. Elle se révèle même être une des grandes failles du système. Les parents n'ont actuellement que très peu de choses à dire sur le système d'éducation de leurs enfants.

Autant les commissaires d'école que les représentants des comités d'école aux comités de parents des considèrent représenter les parents. Si l'on n'y prend garde, cette nouvelle force politique qui s'établit dans la gestion scolaire risque de contribuer à une perte d'énergies qui devraient être consacrées à une meilleure présence auprès des enfants.

L'Union Nationale croit que la participation des parents doit être assurée en dehors de toute structure politique récupérée ou récupérable par les forces du pouvoir politique.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à définir de façon claire les responsabilités, les droits, devoirs et pouvoirs de chacun des paliers de la gestion scolaire

 b) à donner aux Comités d'école et de parents les outils nécessaires pour communiquer avec l'ensemble des parents et représentation de leurs volontés;

 à introduire rapidement une formule de "tutorat pédagogique" permettant un meilleur épanouissement des capacités de l'étudiant.

V- La qualité de l'éducation et les services aux étudiants

A) Admission à l'école

Compte tenu des implications pédagogiques et économiques, l'Union Nationale modifiera progressivement l'âge d'admission à la maternelle et en première année respectivement à 5 ans et 6 ans au 31 décembre au lieu du 30 septembre.

EN CONSÉQUENCE, UN . GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

à modifier progressivement l'âge d'admission à la maternelle et en première année respectivement à 5 ans et à 6 ans au 31 décembre au lieu du 30 septembre.

B) Le transport scolaire

Il devient urgent de mieux coordonner les activités du ministère des Transports et du ministère de l'Éducation relativement au transport des écoliers.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à renforcer les normes de sécurité régissant le transport scolaire et à en exiger le respect intégral

b) à assurer aux chauffeurs une formation pertinente au transport scolaire

C) Service d'information et d'orientation

La réforme pédagogique doit nécessairement passer par une meilleure identification des besoins et possibilités de l'étudiant.

Trop souvent dans le passé, l'étudiant se sentait seul dans la recherche de son avenir.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) d'améliorer les services d'information et d'orientation aux étudiants, particulièrement à ceux du niveau collégial.

b) à assurer une véritable concertation entre le ministère des Ressources humaines, l'industrie et les responsables de l'information et de l'orientation scolaire afin de connaître les perspectives réelles d'emploi.

D) Le Crédit étudiant

Le problème majeur, qui fait que relativement peu de jeunes vont au collège et à l'université est d'ordre financier. Parmi les coûts de l'éducation supérieure que rencontre le jeune, il y a le manque à gagner durant trois, quatre et cinq ans. Si les parents sont fortunés, le jeune empruntera d'eux. S'ils ne le sont pas, il choisira trop souvent d'aller travailler.

Le gouvernement donne actuellement des bourses et offre des prêts aux étudiants.

Cette aide monétaire et souvent insuffisante. L'étudiant n'exige pas nécessairement une bourse. Il est prêt à rembourser ces avances plus tard.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à créer un Crédit étudiant par lequel l'État prêtera, à des taux préférentiels, les sommes nécessaires à l'étudiant pour couvrir ses frais de scolarité et une partie de son manque à gagner durant toute la durée de ses cours collégial et universitaire. Ces prêts s'ajouteront au système actuel de bourses étudiantes. Ils seront remboursables tant au niveau de l'intérêt qu'au niveau du capital.

b) à créer un "SERVICE DE LA COMMU-NAUTÉ" pour permettre aux étudiants, qui ont bénéficié du Crédit étudiant et qui veulent servir leur société pendant un an ou quelques années, de s'engager sous forme de contrat à exercer leur profession ou leur métier dans une région du Québec pendant une certaine période de temps, dont la durée sera négociable. Leur dette sera réduite proportionnellement à la durée de leur service.

VI- La qualité de l'éducation et l'école privée

Les observateurs savent à quel point l'Union Nationale croit à la pertinence du maintien d'un système privé d'enseignement et de son effet d'entraînement sur l'amélioration générale du système d'enseignement.

En plus de permettre un choix aux parents, la présence du secteur privé permet de mesurer l'efficacité du secteur public et d'y apporter plus rapidement les correctifs nécessaires.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à garantir l'épanouissement du secteur privé de l'éducation;
- b) à lui accorder une politique de soutien financier;
- c) à élaborer, dans la première année de son mandat, une politique sur l'enseignement privé au Québec.

VII) La qualité de l'Éducation et le travail

L'Union Nationale croit qu'il est urgent d'assurer une meilleure concertation entre le monde du travail et celui de l'Éducation.

En collaboration avec la Direction générale de la main-d'oeuvre étudiante, les organismes de l'éducation et les partenaires du travail, il faut créer une formule permettant une meilleure transition école-travail et l'acquisition d'expérience préalable à l'entrée sur le marché du travail.

EN CONSÉQUENCE, UN **GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:**

- à mettre sur pied des stages pratiques rémunérés de travail dans les différentes spécialisations du monde du travail. (Voir chapitre sur Politique de main-d'oeuvre).

CHAPITRE 4: L'environnement

Dans le chapitre sur les ressources naturelles, l'Union Nationale a établi clairement son choix en faveur d'une société de conservation. Cette prise de décision n'est pas étrangère à notre volonté de protéger notre environnement — bien au contraire, les deux points sont complémentaires.

La protection de l'environnement est beaucoup plus qu'une simple préoccupation sociale. L'impact économique des mesures qui doivent être prises dans plusieurs cas, suite à des abus ou négligences inconsidérées, est considérable.

Cette constatation devient une réalité brutale lorsque l'on analyse en profondeur la situation de l'eau au Québec. S'il est quasiment vrai (sauf quelques exceptions) que le temps est révolu où on se servait de nos rivières comme égouts à ciel ouvert, force est de constater que l'oeuvre d'assainissement qui s'impose pour les années à venir nous laisse peu de choix: la priorité du ministère de l'Environnement doit être l'assainissement des eaux et le contrôle des déchets organiques, chimiques et industriels qu'on verse dans les rivières encore aujourd'hui avec aucun ou peu de traitement.

Un environnement sain doit être un objectif partagé par chaque Québécois. Il appartient à l'État, par des programmes d'éducation populaire, de sensibiliser la population aux bienfaits d'une lutte contre la pollution. Notre philosophie sur ce sujet se veut consciente des réalités sociales et économiques qui s'y rattachent. L'aspect le plus délicat consiste à trouver un juste équilibre entre ces deux réalités.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à considérer prioritaire pour les prochaines années l'assainissement des eaux et le contrôle de déchets polluants versés dans nos cours d'eau par les établissements industriels et agricoles:

b) à poursuivre les investissements gouvernementaux dans le traitement des eaux usées tout en faisant assumer une part des frais encourus par les agents pollueurs

reconnus;

c) à s'impliquer sérieusement dans les négociations entre les États-Unis et le Canada, concernant l'élimination des causes des pluies acides:

d) à imposer des amendes plus sévères aux pollueurs contrevenant aux règlements du

ministère de l'Environnement;

e) à accorder des prêts à taux préférentiel pour mettre en place des dispositifs de dépollution. Cette mesure devra s'appliquer autant aux établissements agricoles qu'aux établissements industriels:

f) à poursuivre la recherche en vue de trouver une solution de rechange aux fosses

septiques:

g) à accorder une aide spéciale aux individus et industries qui veulent créer une entreprise de récupération ou recyclage des matières premières (carton, plastique, bois, métal, etc.);

h) à forcer chaque usine productrice de gaz ou de déchets polluants à s'équiper pour le traitement de ceux-ci, afin de résorber à sa source, les préjudices qui pourraient

être causés à l'environnement;

i) à entreprendre des campagnés d'éducation populaire, conjointement avec l'industrie et les gouvernements fédéral et municipaux pour sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de protéger notre environnement.

CHAPITRE 5: Loisir, chasse et pêche

I — Loisir:

Le Québécois consacre de plus en plus de son temps aux loisirs sous toutes ses formes.

Trop longtemps l'État s'est détourné de ce secteur sous prétexte justement que le loisir ne pouvait s'organiser.

L'Union Nationale a été la première formation politique à travailler sérieusement à donner au Québec une politique rationnelle des loisirs et à prévoir les premières infrastructures du loisir.

Le citoyen québécois de la décennie 1980 est prêt, en compagnie des gouvernements locaux et provincial, à se donner une politique intégrée du loisir qui couvrira toutes les facettes de cette activité: le sport, le plein air (chasse, camping, pêche, etc.), le tourisme, le loisir culturel (télévision, lecture, etc.) et le loisir social (sorties, manifestations populaires, etc.).

D'autre part, l'Union Nationale a clairement établi qu'elle reposait son action sur deux principes moteurs: l'accessibilité du loisir pour tous et la municipalisation du loisir.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à rationaliser l'utilisation du budget consacré au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche afin de permettre l'accessibilité du loisir à tous, prioritairement aux citoyens à faible revenu;

b) à convoquer le plus rapidement possible les différents intervenants provinciaux dans le domaine du loisir afin de les intégrer le mieux possible aux nouvelles structures mises en place pour qu'ils puissent y jouer entièrement leur rôle.

II - Chasse et pêche:

Le secteur de la Chasse et de la Pêche est sans contredit un domaine d'importance vitale dans une politique intégrée du loisir.

Plus, ce domaine est intimement lié au tourisme et comporte un effet d'entraînement économique important.

C'est l'Union Nationale qui a posé les balises de la démocratisation de ce secteur.

L'Union Nationale considère comme indissociables et interdépendants les deux facteurs suivants:

- L'accessibilité, pour tous les Québécois, de toutes les régions, aux richesses fauniques.
- La protection et la conservation de nos richesses.

Actuellement, les citoyens sentent que ces impératifs sont trahis.

La volonté politique arbitraire qui a guidé toute "l'Opération Gestion Faune", s'est traduite par une "Opération Gaspillage".

L'autorité politique, qui a voulu agir avec hâte, sans tenir compte des conseils des utilisateurs et des avertissements de fonctionnaires ou de personnalités sportives soucieux de la conservation, a ainsi faussé toute l'opération accessibilité.

L'accessibilité est une notion qui fait sourire les sportifs proches des grands centres urbains qui ont vu les lacs environnants se vider dans un temps record.

Les services de conservation et de protection de la faune ne possèdent pas actuellement les moyens nécessaires à l'accomplissement de l'immense tâche que leur impose l'accessibilité.

Il faut donc reprendre d'urgence le dialogue avec les principaux intéressés pour que la politique d'accessibilité puisse être viable à long terme.

D'autre part, par son dirigisme dans l'imposition de sa politique de gestion de la faune, le gouvernement a étouffé tout l'esprit de bénévolat qui animait nombre de sportifs.

C'est un geste gouvernemental regrettable qui sera long à réparer. Il faut de toute urgence redonner à l'utilisateur un sentiment d'appartenance à son territoire et de responsabilité dans sa gestion.

Somme toute, l'Opération Gestion Faune est le meilleur exemple d'un gâchis d'une bonne intention et il est important que les véritables sportifs réparent les erreurs de politiciens amateurs.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à revoir en compagnie des représentants des ZEC (zones d'exploitation contrôlée) toute la structure administrative actuelle afin:
 - i) de mieux délimiter le partage des responsabilités entre les ZEC et le M.L.C.P:
 - ii) de redonner aux utilisateurs un net sentiment d'appartenance à leur territoire, ce qui améliorera la conservation de nos ressources fauniques;
 - iii) d'assurer l'entière autonomie financière de chacune des ZEC, à la fois par la contribution de ses membres, et de celle des membres d'une autre ZEC;
 - iv) d'identifier les meilleurs moyens pour assurer la conservation et la protection de toutes nos ressources fauniques.
 - v) de rationaliser l'administration budgétaire des ZEC afin de parvenir rapidement à un sain équilibre financier.
 - vi) de reconnaître véritablement toute la place qu'occupe le bénévolat dans une saine gestion de la faune.
- b) à augmenter le nombre des parcs et réserves et améliorer l'équipement dans chaque région;
- c) à mettre sur pied, en collaboration avec les intervenants du milieu, une campagne d'éducation populaire en ce qui concerne la protection de la faune:
- d) à revoir toutes les législations existantes dans ce domaine afin d'en assurer une meilleure concordance;

- e) à donner aux services de la profection et de la conservation de la faune, jer outils nécessaires à l'accomplissement de leurs mandats;
- f) à mettre sur pied un programme régulier et soutenu d'ensemencement qui assurera aux amateurs de pêche du Québec des sites poissonneux à proximité des centres urbains et industriels à foite dénsité de population;

g) à dresser sans tarder un inventaire faunique complet, guide essentiel d'une utilisation rationnelle de nos ressources fauniques.

CHAPITRE 6: Les affaires culturelles

Connaître et sentir ce qui relie chacun à la chaine biologique et historique dont il est issu, percevoir dans cette continuité même, ce qui le rend solldaire et responsable envers ses contemporains, pouvoir fréquenter dans la familiarité du bonheur et la vivacité de la libre critique l'ensembie des valeurs et des oeuvres contenues dans cet héritage avoir la possibilité effective de s'exprimer et de créenen fonction de ses aptitudes, de ses convictions et de ses goûts, être admis dans sa singularité personnelle, avec tolérance et génerosité par la société, tout ce qui permet à une personne de se situer, de s'affirmer, soit isolément, soit dans les communautés auxquelles elle peut librement adhérer et appartenir, c'est cela la culture... et c'est même un peu blus

Une société s'inscrit dans l'histoire et dans le coeur des vivants en grande partie grâce à la vivacité et la créativité de son développement culturel

L'Union Nationale sait fort bien qu'il n'est plus possible, ni permis de nos jours, de considérer de façon isolée, développement économique, développement social. L'interrelation et l'interdépendance de ces trois secteurs d'activités sont admises, même si elles sont souvent mai comprises.

Aujourd'hui, encore davantage qu'nier, l'Union Nationale est prête à relever le défi des affaires culturelles et à lui imprégner un nouveau départ.

LE RÔLE DE L'ÉTAT: fondamental et subsidiaire

La presence de l'État dans le domaine culturel est devenu obsédante. Nous contestons la percèption selon taquelle tout progrès culturel au Québec ne puisse se concevoir qu'à travers l'extension et le renforcement de l'État. Le gouvernement et ses organismes y sont omniprésents.

Alors que dans beaugape de domaines on se dirige vers une décentralisation de l'administration publique et vers une plus grande prise en charge des responsabilités par les autorités locales et régionales; afin de conférer à celles-ci un statut de partenaire majeur, force est de constater qu'en matière culturelle, nous sommes toujours aux prises avec une centralisation excessive des pouvoirs entre les mains de l'État et de ses organismes.

Livrée au hasard des circonstances et des revendications, l'intervention de l'État tend, en définitive, à promouvoir son propre développement et habitue les professionnels et le public en général, à se comporter en administrés plutôt qu'en créateurs et animateurs de leur milieu.

L'Union Nationale est d'avis qu'il faut circonscrire le rôle de l'État en matière culturelle. Toutefois, elle reconnaît à l'État un rôle de sensibilisation et de soutien dans la conservation, la création et la diffusion des valeurs culturelles, ainsi que la responsabilité de démocratiser l'accès du citoyen aux biens culturels.

Un rôle subsidiaire

L'État ne doit intervenir en matière culturelle que dans la mesure et pour le temps où nul autre que lui n'est capable d'assumer la responsabilité correspondante. Ce rôle subsidiaire, essentiellement de nature temporaire, doit viser à permettre aux citoyens, aux communautés et aux cellectivités de toute nature, de participer pleinement, selon leurs besoins et leurs aspirations, à leur propre développement oulturel.

Un gouvernement de l'Union Nationale encouragera la naissance et le développement d'initiatives individuelles et collectives d'ordre culturel, en interdisant que l'État ne s'y substitue ou se l'étouffe par des mesures bureaucratiques excessives ou des formes de tutelle déguisée.

I. La participation des régions

Une saîne conception du développement culturel doit permettre à chaque région de s'affirmer et d'enrichir l'ensemble de la collectivité en squ'ignant sa singularité. Dans cette optique, l'Union Nationale croit qu'il est important de sensibiliser l'opinion publique et les administrations locales à la dimension culturelle de la réalité régionale.

En vue d'atteindre cet objectif primordial, l'Union Nationale croit qu'il faut donner aux régions les moyens d'affirmer dans des domaines privilégies leur vocation particulière, de créer leurs propres institutions, et de se donner les équipements requis. Un gouvernement unioniste verra notamment, à mieux coordonner les festivals, à spécialiser les musées, à mettre en valeur les monuments les plus caracteristiques à organiser des expositions itipérantes, à réhabilitér le patrimoine de l'architégiure rurais; à soutenir sta

accélérer l'inventaire régional des richesses artistiques, à créer un fond spécialisé d'archives régionales, etc.

L'Union Nationale veut également associer au développement culturel régional les universités, la radio-télévision, les chambres de commerce, les administrations publiques, les églises, etc., de manière à ce que les régions deviennent des centres de création et d'animation culturelle.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 à procéder à une décentralisation réelle de l'action culturelle de l'État de manière à ce que celle-ci corresponde à des besoins concrets et pressants en faisant appel au dynamisme local et régional.

A. La participation des municipalités

Dans un même ordre d'idée, l'Union Nationale estime que les collectivités locales ont, en matière culturelle, une responsabilité directe. Le gouvernement provincial ne saurait, dans ce domaine, se substituer aux villes; bien au contraire, il doit plutôt les encourager et les orienter. C'est en somme, une philosophie identique qui nous incite à conférer aux municipalités un rôle déterminant en matière de loisir.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

— à ce que les municipalités prennent de plus en plus conscience de leurs responsabilités dans le domaine culturel et deviennent des agents de développement culturel et des partenaires majeurs de l'État dans ce secteur d'activité.

B. Le rôle vital de l'école

L'Union Nationale estime que c'est d'abord à l'écòle qu'il faut supprimer les barrières qui existent entre les divers milieux sociaux et leurs habitudes culturelles. Déjà au niveau de la maternelle, on doit s'efforcer d'éveiller la curiosité des jeunes et de stimuler leurs dons artistiques.

Nous croyons qu'au cours de leurs études primaires et secondaires, une place importante doit être réservée à la musique, au dessin et aux arts en général. Tout au long des études, théâtre, musique et cinéma doivent intervenir plus souvent. L'enseignement des arts à l'école doit sortir de la marginalité dans laquelle il a toujours été enfermé.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

— à favoriser la mise en contact des enfants à l'école avec les manifestations artistiques du milieu, non seulement en leur organisant une visite au musée ou à une représentation théâtrale, mais aussi en les impliquant directement dans la réalisation des activités culturelles.

II. Le soutien à la création

Il s'agit d'un secteur clé en vue d'assurer une productivité accrue et de qualité des manifestations culturelles québécoises et un rayonnement plus large de notre culture à travers le monde. Dans ce domaine, l'État joue un rôle de catalyseur, de stimulant, d'aide et de promotion.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à diversifier l'aide aux artistes par l'accroissement du nombre de bourses à la création, en tenant compte des particularités régionales et des besoins de celles-ci;

 b) à mettre en place des mécanismes de subvention et de sélection des projets qui élimineront toute tentative d'influence idéologique et partisane;

 c) à permettre aux artistes et groupes reconnus, d'utiliser les équipements techniques des institutions d'enseignement (i.e. théâtre, danse, etc.).

d) à mettre sur pied un programme de perfectionnement à l'étranger pour les artistes québécois, afin que ceux-ci puissent bénéficier de l'apport de nouvelles techniques ou d'une formation plus spécialisée.

III. Les bibliothèques

Les spécialistes de la gestion des bibliothèques s'entendent pour constater un sous-développement important des bibliothèques publiques québécoises. Au regard de l'Ontario, la situation des bibliothèques publiques au Québec est lamentable. Le nombre de volumes disponibles par habitant atteint au Québec 0,89 livre contre 2,43 en Ontario. Le rapport est du même ordre, de 3 contre 1, quant aux prêts de livres aux citoyens; 2,1 volumes par habitant au Québec, contre 6,3 en Ontario. La province voisine compte 1 023 bibliothèques dans les institutions publiques contre 136 au Québec.

L'Union Nationale croit qu'il est important d'accorder une attention toute particulière au développement et à l'amélioration des équipements dans ce secteur des affaires culturelles.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à développer une politique générale d'accessibilité au livre pour tout le monde;
- b) à mettre sur pied, par le biais du ministère de l'Éducation, un programme efficace de développement et d'incitation à la lecture auprès des jeunes à tous les niveaux;
- c) à améliorer les bibliothèques publiques dont l'insuffisance et la médiocrité sont notoires dans plusieurs villes et municipalités, en réévaluant systématiquement l'aide financière qui leur est accordée, de manière à augmenter qualitativement le développement de ces institutions;
- d) à prendre les mesures nécessaires afin d'encourager les municipalités à accroître leurs efforts de participation dans le développement des bibliothèques;
- e) à accroître l'aide aux municipalités de moins de 5 000 habitants afin que celles-ci puissent se rattacher avec plus de facilité aux bibliothèques centrales de prêt;
- f) à participer au financement des dépenses de construction ou de rénovation de locaux propres à servir de bibliothèques pour les municipalités de 5 000 habitants et plus, qui n'ont pas encore de bibliothèque municipale;
- g) à développer les bibliothèques centrales de prêt, surtout dans les régions autres que Montréal et Québec.

IV. Le livre

L'industrie du livre au Québec est confrontée à une foule de problèmes qui entravent son développement et sa rentabilité et compromettent son avenir. Parmi les plus importants de ces problèmes, nous pouvons identifier: un marché restreint, un faible taux de lecteurs, un réseau de librairies déficient surtout dans les régions, une forte concurrence des éditeurs étrangers, des problèmes de distribution adéquate, des coûts élevés à l'achat, etc.. Il se publie, à titre de comparaison, au Québec quatre fois moins de livres qu'en France par tête d'alphabétisés.

L'Union Nationale, dans le but de remédier à cette situation, veut établir une politique du livre solidement appuyée sur l'incitation à la lecture et au plus grand accès de la population au livre.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à contribuer à l'établissement et au développement de librairies dans les régions les plus défavorisées, afin d'avoir un bon réseau de librairies sur l'ensemble du territoire québécois;

b) à réserver la vente des volumes de 4,00 \$ et plus, aux librairies reconnues, dans le but

d'encourager le petit libraire;

c) de concert avec le ministère de l'Éducation, à mettre au programme des niveaux primaire et secondaire, un cours d'initiation et d'incitation à la lecture;

d) à subventionner la réalisation et la diffusion dans les écoles, d'un recueil regroupant des textes de nos meilleurs poètes et

écrivains québécois:

e) à prendre des mesures afin que les crédits budgétaires du livre des commissions scolaires servent effectivement à l'achat de livres et à l'amélioration des bibliothèques scolaires;

 f) à contribuer financièrement et de concert avec les éditeurs, à la réalisation d'une revue de liaison littéraire largement diffu-

sée auprès du public;

g) à mettre sur pied un programme d'incitation dans le but d'amener les éditeurs à publier plus d'ouvrages en format de poche.

V. Les droits d'auteur

Il s'agit d'un sujet délicat mais vital pour le développement et la diffusion de la culture québécoise. Plusieurs se sont penchés sur le problème sans jamais toutefois mettre à terme une politique dans ce domaine. L'Union Nationale pense qu'il est anormal qu'un écrivain soit privé des droits qu'il toucherait normalement si son livre était acheté par celui qui le lit, plutôt qu'emprunté à la bibliothèque de son quartier.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à étudier l'opportunité de mettre au point un système qui assurera une compensation aux auteurs pour l'utilisation de leurs livres dans les bibliothèques de la province par le biais d'une politique québécoise du droit d'auteur;
- b) à entreprendré une campagne de sensibilisation auprès du public et surtout des

institutions d'enseignement, afin de les inciter à respecter le produit intellectuel que constitue le droit d'auteur;

IV. L'artisanat

Éloquent patrimoine, l'artisanat québécois illustre l'histoire d'un peuple travailleur ingénieux et

doué d'un goût incontestable.

L'artisanat constitue donc l'une des manifestations les plus tangibles de la particularité de la différence culturelle québécoise. Il s'agit d'un secteur relativement bien développé au Québec; cependant, plusieurs améliorations pourraient être apportées en vue de le développer davantage, surtout au niveau des régions qui connaissent des problèmes de chômage et de sousemploi.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à mettre sur pied des opérations de relance de l'artisanat en particulier dans les régions les plus défavorisées économiquement. Ce genre d'industrie culturelle pourrait servir de revenus d'appoints (i.e. pêcheries);

 b) à mettre sur pied un programme d'ateliers socio-culturels axés sur la vulgarisation auprès de la population des techniques de base de l'artisanat: tissage, tapisserie, céramique, émail, macramé, tapis, etc.;

c) à organiser pour les artisans reconnus des cours et des stages de perfectionnement, à mettre sur pied des services de recherches et organiser des programmes d'échanges d'une région à une autre et d'une province

à une autre:

d) à contrôler davantage les importations d'artisanat étranger et entreprendre les démarches de sensibilisation nécessaires auprès des commerçants dans ce domaine afin qu'ils accordent davantage d'intérêt à la vente de l'artisanat québécois;

 e) à favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives d'artisanat local

et régional;

 f) à mettre sur pied un comité provincial de production et de commercialisation des produits de l'artisanat;

g) à favoriser la création d'écoles d'artisanat;

h) à allouer des crédits pour des expositions d'artisanat québécois à l'étranger.

ORIENTATIONS CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'Union Nationale véhicule une perception de l'identité canadienne et une conception du fédéralisme canadien qui sont profondément ancrées dans la réalité de chez nous.

CANADIENS

Nous croyons que le fédéralisme canadien est le meilleur mode de gouvernement capable de maintenir l'harmonie nationale tout en permettant à chacune de ses composantes de se développer et de s'épanouir selon ses aspirations et ses caractéristiques propres.

QUÉBÉCOIS

Nous savons que notre statut de seule province à majorité francophone au Canada, nous confère le rôle de foyer principal de la communauté nationale de langue française dans ce pays et, qu'en conséquence, nous avons le droit d'être reconnus comme société distincte ayant ses aspirations et ses caractéristiques propres.

L'Union Nationale propose aux Québécois un fédéralisme souple et décentralisé basé sur le principe de l'égalité entre les deux ordres de gouvernement et la souveraineté de chacun d'eux dans leurs sphères de juridiction exclusives.

L'Union nationale désire redonner à l'Assemblée nationale, siège de la souveraineté parlementaire, son rôle premier, en revalorisant les tâches extrêmement importantes que remplissent ses membres comme "chien de garde" de la démocratie et représentants élus par la population

Enfin, l'Union Nationale qui combat pour une plus franche décentralisation des pouvoirs du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, croit également, en toute logique, à la reconnaissance de l'autonomie des gouvernements locaux et à une plus grande décentralisation des pouvoirs provinciaux vers les municipalités.

CHAPITRE 1: Le fédéralisme; un instrument d'égalité

I — La situation:

Le problème constitutionnel canadien est devenu à ce point grave que non seulement il affecte l'harmonie de ce pays mais aussi, sa vie économique et sociale. Les Canadiens perdent de plus en plus d'intérêt dans l'évolution du débat constitutionnel. Pourtant la définition d'un nouveau lien fédéral devrait être au coeur de leurs préoccupations, compte tenu de son caractère fondamental.

La très vaste majorité de Canadiens s'entendent sur le fait que l'Acte de l'Amérique du Nord britanique est désuet et ne correspond plus à la réalité canadienne et à ses composantes.

Cette prise de conscience ne se limite pas uniquement au partage des pouvoirs ou à la remise en cause de nos institutions fédérales. Elle touche au fondement même de l'identité canadienne.

Parmi les provinces de la fédération canadienne, c'est le Québec qui s'est le plus régulière nent et le plus profondément attaché à traiter de cette dernière facette de la crise constitutionnelle.

Le Canada d'aujourd'hui est composé de deux communautés nationales distinctes, l'une de langue française et l'autre de langue anglaise, qui prolongent, dans le temps et dans les faits, les deux peuples fondateurs de ce pays.

D'une part la communauté nationale de langue française a conservé, dans son ensemble son homogénéité tant au point de vue linguistique qu'au point de vue culturel. Elle se retrouve en majorité dans la seule province du Québec. Cette réalité confère au Québec le statut de "foyer principal de la communauté de langue française" au Canada.

D'autre part, la communauté nationale de lanque anglaise a connu une évolution différente. Tout en conservant son nomogénéite tinguistique elle s'est diversitée sur le plan culturel par l'appart de nombreux groupés ethniques. Elle se retrouvé en majorité dans les neuf autres provinces canadiennes.

L'Union Nationale est convaincue que la réforme constitutionnelle et la définition d'un nouveau len faderal ne pourra être valable qu'à la condition de reconnaître que le Québec est le "foyer principal de la communauté nationale de langue l'angaise" et constitue au sein du Canada une société distincte ayant ses aspirations et ses paractéristiques propres.

S'il est exact d'affirmer qu'au cours des dernières années particulièrement, la communauté nationale de langué anglaise à évolué dans cette direction, il faut néanmoins admettre qu'il reste encore du chemin à parcourir au niveau d'un changement positif d'attitude. Aussi longtemps qu'on ne joindra pas le geste à la parole, il sera difficile de parler d'harmonie nationale.

L'Union Nationale considére que la reconnaissance du caractère distinctif du Québec constitue un facteur d'enrichissement pour l'ensemble du Cahada et confère une originalité propre à l'identité panadienne.

Cafte perception de la réalité canadienne s'inscrit dans la tradition autonomiste de notre parti. Que les membres de la Commission Pepin-Robarts l'ait-retenue dans leur analyse confère à notre perception une crédibilité accrue:

... "Si notre perception de la dualité canadienne, dans une perspective politique, correspond à l'expression de deux réalités dont aucune n'est supérieure à l'autre, reconnaître alors le caractere particulier de chacune ne signifie pas accorder pour autant un statut ou "particulier" ou "privilegié" à l'une ou à l'autre. Chacune est aussi "particulière" que l'autre. Le seul aspect vraiment différent réside dans le fait qu'un élément de cette dualité s'exprime, en termes politiques, par l'ensemble de neuf gouvernements provinciaux, tandis que l'autre s'exprime parun seul. Il nous apparaît plus sage, dans les circonstances, d'abandonner l'interprétation de l'expression "statut particulier" dans le sens de traitement de laveur. Et si l'on tient compte a variété d'accommodements particuliers benéficient diverses provinces -par exempie la représentation dans certaines institulione federales ou encore les transferts fiscaux d'Ollawa aux provinces - des accommodements tous jugés acceptables, alors il serait lout aussi convenable de reconnaître le rôle distinctif du gouvernement du Québec en sa **qualité de gouverneme**nt de la seule province à majorité de langue trançaise. Il n'y a rien fà d'incompatible avec nos traditions. En réalité, n'atoma-nous pas depuis 1867 appris à accep-ter que le Québec dispose déjé d'un degré assez important de specificité? Son droit civil, la racognalesance du français comme langue

dflicielle, et les trais juges de la Cour suprême, n'en sont-ils pas la preuve?

Exprimons notre conviction avec force, le Quebec est différent et devrait détenir les pouvoirs nécessaires à la préservation et au développement de son caractère distinct au sein d'un Canada viable. Toute solution politique qui ne répondrait pas à cette attente signifierait l'éclatement du Canada."

La communauté nationale de langue française au Canada ne sera forte en autant que le Québec, "son foyer principal" pourra s'affirmer et s'exprimer en toute liberté.

Le dénouement de la crise constitutionnelle passe nécessairement par une reconnaissance du caractère distinctif du Québec et l'Union Nationale en est à ce point convaincue qu'elle en fait la prémisse, la pierre d'assise de sa philosophie constitutionnelle.

Le combat de l'égalité en 1981 se traduit par un engagement ferme de mener la lutte constitutionnelle sur deux fronts pour la reconnaissance:

- Au niveau des structures et des pouvoirs, de l'égalité de statut constitutionnel des deux ordres de gouvernement.
- Au niveau de l'identité canadienne, du caractère distinct du Québec comme "foyer principal de la communauté nationale de langue française" au Canada.

II— La négociation:

L'Union Nationale est prête à travailler dans un esprit d'ouverture et de réspect mutuel en vue du renouvellement en profondeur du fédéralisme canàdien.

Nous croyons que la seule façon d'y arriver, si on vaut être réaliste, c'est de reprendre le plus tôt possible la négociation entre les partenaires canadiens.

L'Union Nationale a toujours conçu la révision constitutionnelle comme une oeuvre "globale" et elle a constamment refuse que le Québec engage les discussions en pièces détachées, sans aucune unité d'ensemble et sans des principes directeurs très clairs.

PRINCIPES DIRECTEURS:

UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 négocier de bonne foi avec ses partenaires canadiens un nouveau lien fédéral. Nous croyons que le fédéralisme constitue le meilleur mode de gouvernement capable de maintenir l'harmonie nationale tout en permettant à chacune des composantes canadiennes de se développer et de s'épanouir selon ses aspirations et ses caractéristiques propres.

UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE À FONDER SON ACTION CONSTITUTIONNELLE SUR LES PRINCIPES SUIVANTS:

a) le principe de l'égalité de statut des deux ordres de gouvernement:

b) la reconnaissance que le Canada est composé de deux communautés nationales distinctes, l'une de langue française et l'autre de langue anglaise, qui prolongent dans le temps et dans les faits, les deux peuples fondateurs de ce pays;

c) la reconnaissance que le Québec est le "foyer principal de la communauté nationale de langue française" et constitue au sein du Canada une SOCIÉTÉ DISTINCTE ayant ses aspirations et ses caractéristiques

propres;

d) la reconnaissance que le Canada est le foyer ancestral de nos populations autochtones et que nous devons respecter leurs droits acquis;

e) la souveraineté de chaque ordre de gouvernement dans leurs sphères de juridic-

tions exclusives;

 f) la délimitation claire des compétences de chaque ordre de gouvernement de manière à diminuer de façon significative les chevauchements de juridictions;

g) la remise aux provinces des sources de revenus correspondant aux pouvoirs qui

leur sont dévolus:

h) la reconnaissance que les provinces consentent librement à s'unir pour former une fédération.

III- Le partage des pouvoirs

Nous avons déjà énuméré les principes directeurs devant nous servir de guide dans la définition des attributions des deux ordres de gouvernement. À ces critères généraux, il faut ajouter celui de l'efficacité, particulièrement au niveau de son application concrète et de ses incidences financières.

Le fédéralisme est par définition une recherche constante d'un point d'équilibre entre la centralisation et l'autonomie, entre la concertation des efforts et la sauvegarde des particularismes. Nos propositions pour un nouveau partage de compétences reflètent ce souci d'équilibre entre les responsabilités des deux ordres de gouvernement et ont été conçues dans l'optique d'un cadre fédéral souple et décentralisé.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE À NÉGOCIER AVEC SES PARTENAIRES CANADIENS AFIN QUE LA CONSTITUTION RECONNAISSE:

- a) pleine et entière juridiction des provinces, notamment dans les matières suivantes:
 - —l'éducation
 - -la santé
 - -la sécurité sociale et la main-d'oeuvre
 - —les affaires urbaines
 - —l'habitation
 - —l'aménagement du terfitoire
 - —les affaires culturelles
 - —le transport intra-provincial
 - —l'administration de la justice
 - la propriété et l'exploitation des richesses naturelles, y compris les ressources sous-marines.
 - —la transmission par câble des ondes hertziennes (cablodistribution)
 - —le droit civil et la propriété
 - —la famille, y compris le mariage et le divorce
 - la faillite des individus et les corporations à charte provinciale
- b) pleine et entière juridiction du gouvernement fédéral notamment dans les matières suivantes:
 - -la défense du territoire
 - -les relations internationales
 - —le commerce interprovincial et international
 - —le transport interprovincial et international
 - -le droit criminel
 - —la navigation
 - —les postes
 - —la monnaie
 - -les douanes et assises
 - -les poids et mesures
 - —la citoyenneté
 - —la péréquation fiscale
 - —les banques
 - —les brevets et les marques de commerce
- c) le respect des priorités législatives et administratives des provinces en matière de développement économique régional, d'agriculture, des pêcheries, du tourisme, de l'immigration et des communications (autres que la cablo-distribution). Le gouvernement fédéral exercera en ces matières une juridiction conjointe en concerta-

tion avec les provinces.

d) en matière de taxation, l'accès égal des deux ordres de gouvernement à la plupart des sources de revenus.

e) le droit d'une province de se retirer de tout programme fédéral - provincial et de recevoir, s'il y a lieu, une compensation fiscale.

n en matière de justice, le pouvoir d'une province de nommer les juges de ses cours supérieures. De plus, la constitution doit:

--Inclure une définition nette et claire de la nature et du rôle du pouvoir judiclaire.

—garantir l'existence d'une cour supérieure de juridiction générale dans chaque province.

—garantir l'indépendance des juges de chacune de ses cours.

—garantir à chaque province le pouvoir d'établir des organismes chargés de veiller à l'application de ses lois.

a) que les provinces sont libres de négocier des accords internationaux dans leurs domaines de juridiction exclusive.

h) que les pouvoirs résiduaires appartiennent aux provinces.

IX—Les institutions communes

A) TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL

Depuis 1965, l'Union Nationale réclame la création d'un véritable tribunal constitutionnel comme gardien et ultime interprète de la constitution.

Nous croyons qu'il y a moyen de concilier cet **objectif avec une réforme en profondeur de la** Cour Suprème qui agit présentement comme cour générale d'appel pour interpréter toutes les lois, nonobstant leur provenance.

Cependant, il est essentiel que la composition de la Cour Suprême reflète le caractère distinctif du Québec, seule province ayant un système de droit divil.

<u>en consequence,</u> un **COUVERNEMENT DE L'UNION** NATIONALE S'ENGAIGE:

à ce que la réforme de la Cour Suprême se iasse de taçon à créer un véritable tribunal constitutionne dont les membres, au nom-pre de neul (9), seront nommés par les provinces, le Québec avant droit d'én désigner au moins trois (3).

B: UNL CHAMBRE DESTROYINGS

Une federation comme celle du Canada doit prévoir des mécanismes au niveau central pour refléter fidèlement la réalité socio-politique du pays sur une base régionale.

C'est devenu un lieu commun de dénoncer le peu de représentativité du Sénat canadien

dans sa forme actuelle.

L'Union Nationale croit qu'il faut combler cette lacune en créant une seconde Chambre ayant cette vocation de représentativité régionale: Commission to a com-

EN CONSEQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE À DÉFENDRE LES PROPOSITIONS SUIVANTES:

a) remplacer le Sénat par une "CHAMBRE DES PROVINCES" composée de 50 membres. Chaque gouvernement provincial désignera une délégation de cinq membres, nommés au bon plaisir du lieutenantgouverneur en conseil. Le gouvernement fédéral sera libre de nommer une ou plusieurs personnes à son choix pour le représenter dans toute affaire dont la Chambre sera saisie:

b) que la Chambre des provinces ait juridiction pour étudier et décider notamment des questions suivantes:

i) l'utilisation du pouvoir d'urgence nationale par le gouvernement fédéral;

ii) le pouvoir de dépenser, du gouvernement fédéral dans les programmes d'intérêt provincial;

iii) le cas où l'application des lois fédérales relèvent des gouvernements provin-

iv) l'approbation des nominations à la direction des organismes administratifs fédéraux, tels que l'Office National de l'Energie, l'Office National du Film, Radio-Ganada, etc., qui ont une grande importance pour toutes les provinces;

c) confier à la Chambre des provinces un droit de veto limité sur la législation fédé.

d) confier à la délégation du Québec un droit de veto sur toute décision de la Chambre des provinces qui touche la langue ou la culture française:

e) les décisions de la Chambre des prayinces seront prises à la majorité des deux fiers. chaque délégation provinciale disposant d'un vote qui se a exprimé par le chef de la délégation. D'une ser ette de ratification de mesures législatives, la Chambre sera lenue de rendre une décision dans les 90 jours de son adoption par la Chambre des communes, à moins qu'un délai additionnel soit accordé par le gouvernement fédéral. Dans les cas de nominations, le délai sera de 30 jours. À défaut d'une décision dans les délais prescrits la mesure législative ou la nomination sera considérée comme ratifiée.

V— La politique linguistique

A) AU PALIER FÉDÉRAL

C'est d'abord en matière linguistique que doit se refléter au niveau fédéral la dualité canadienne telle que nous la concevons.

L'Union Nationale appuie entièrement les efforts importants qui ont été faits depuis plus de douze ans pour faire du français et de l'anglais les langues officielles à tous les paliers de l'administration fédérale. Il faut poursuivre, améliorer et accentuer les mesures prises jusqu'à ce jour afin que la langue française jouisse dans les faits, d'un statut égalitaire non seulement en tant que langue de service mais aussi en tant que langue de travail.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE À CE QUE LA CONSTITUTION RECONNAISSE:

 l'égalité de statuts, droits et privilèges dans toutes les institutions fédérales de l'anglais et du français.

B) AU PALIER PROVINCIAL

Dans le nouveau partage des compétences entre les deux ordres de gouvernement, l'Union Nationale accorde une juridiction exclusive aux provinces en matière d'éducation et des affaires culturelles.

Notre prise de position est fondée sur une longue tradition autonomiste et sur une perception de la réalité canadienne qui correspond à une conviction profonde des Québécois à l'effet que leur statut de seule province à majorité francophone au Canada, exige qu'ils aient toujours le contrôle des leviers juridiques et constitutionnels nécessaires à la protection et à la promotion de leur langue et de leur culture.

En matière de droits linguistiques des minorités et particulièrement sur la question de la langue d'enseignement, l'Union Nationale n'accepte pas que la constitution serve d'instrument pour porter atteinte à la souveraineté des compétences provinciales dans ces domaines. Et pour le Québec, foyer national de la communauté de langue

française, cette souveraineté constitue un ment essentiel au maintien de son caractère distinctif.

EN CONSÉQUENCE, UN UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à mener une lutte de tous les instants afin que la Constitution ne serve pas d'instrument pour porter atteinte à la souveraineté des provinces en matière d'éducation, et particulièrement en matière de langue d'enseignement;

b) à s'objecter à l'enchassement de droits linguistiques dans la Constitution.

VI— Modifications constitutionnelles

La crise actuelle provoquée par le projet de rapatriement unilatéral de l'Acte de l'Amérique du Nord britanique par le gouvernement fédéral est due, pour une bonne part, à l'absence d'une disposition écrite pour modifier la Constitution actuelle. En effet, la règle de l'unanimité est une convention constitutionnelle - non une règle de droit.

L'Union Nationale a déjà indiqué à plusieurs reprises sa préférence pour la formule de Vancouver comme formule d'amendement constitutionnel. Celle-ci prévoit que tout amendement doit recueillir l'accord des deux tiers des provinces représentant au moins 50% de la population du Canada. De plus, elle prévoit un droit "d'opting out" pour une province qui exprimerait son dissentiment à l'égard d'un amendement touchant les matières suivantes:

- a) les pouvoirs de légiférer de la législature d'une province;
- b) les droits et privilèges accordés ou garantis par la Constitution du Canada à la législature ou au gouvernement d'une province;
- c) les biens ou propriétés d'une province, oud) les ressources naturelles d'une province.

Nous croyons qu'il faudrait ajouter à ces deux critères le droit, s'il y a lieu, à une compensation fiscale lors de l'exercice du pouvoir "d'opting out".

Enfin, puisque "l'art de gouverner, c'est de prévoir", l'Union Nationale est d'avis qu'il faut inclure dans la Constitution un mécanisme permanent de révision constitutionnelle, et prévoir la convocation, sur une base annuelle d'une Conférence des premiers ministres.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

a) à proposer que la formule de Vancouver

soit inscrite dans la Constitution comme mécanisme d'amendement constitutionnel, en y ajoutant le droit à des compensations fiscales, s'il y a lieu, lorsqu'une province utilisera son droit "d'opting out";

b) à exiger que la Constitution prévoit explicitement la mise sur pied d'un Secrétariat permanent de révision constitutionnelle géré conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux et la convocation sur une base annuelle d'une Conférence des Premiers ministres pour discuter des problèmes d'ordre constitutionnel.

VII— Le rapatriement de la constitution

Notre philosophie constitutionnelle consacre comme principe directeur le principe de l'égalité de statut des deux ordres de gouvernement.

Le projet de rapatriement unilatéral proposé actuellement par le gouvernement fédéral constitue une négation catégorique de ce principe fondamental, à la fois par son caractère unilatéral et par l'usage arbitraire du référendum par le gouvernement fédéral comme mécanisme permanent d'amendement constitutionnel.

Loin de permettre un développement harmonieux du Canada, cette tentative de rapatriement unilatéral risque de le déchirer profondément et de mettre en péril les progrès déjà acquis en matière de révision constitutionnelle.

EN CONSÉQUENCE, UN **GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:**

a) à exiger que la question du rapatriement soit réglée par VOIE DE NÉGOCIATION en respectant le principe de l'égalité du statut des deux ordres de gouvernement.

b) à exiger que l'Acte de l'Amérique du Nord britanique ne soit rapatrié qu'après l'accord unanime de tous les gouvernements:

i) sur le moment le plus opportun de poser tel geste, et

ii) sur la formule d'amendement qui doit nécessairement l'accompagner

CHAPITRE 2: Le régime politique québécois

Sous ce chapitre, nous traiterons de trois secteurs d'activités différents: les institutions politiques, c'est-à-dire l'Assemblée nationale et les services qui s'y rattachent, y compris quelques remarques sur le système électoral; les institutions judiciaires et l'administration publique dans son ensemble.

I— Le pouvoir politique

Comme toute institution publique, l'Assemblée nationale, siège de la souveraineté parlementaire, doit s'adapter aux exigences de la vie moderne et à la complexité des problèmes tels qu'ils se posent aux législateurs de nos jours.

La comparution en commission parlementaire d'organismes publics comme l'Hydro-Québec, ainsi que l'étude de lois fiscales, comme celle sur la réforme de la fiscalité municipale, sont des exemples qui illustrent bien le désarroi du simple député mal équipé et mal préparé à faire face aux experts et fonctionnaires de l'administration pu-

Si on ajoute à ce facteur de "complexité", l'usage du pouvoir réglementaire par l'administration qui gruge de plus en plus le rôle législatif du député, nous constatons que celui-ci ne peut plus exercer son rôle de "chien de garde" avec autant de force et d'efficacité que dans le passé et en fin de compte, c'est la démocratie qui en sort perdante.

EN CONSEQUENCE, UN **GOUVERNEMENT DE L'UNION** NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à réorganiser complètement le fonctionnement des commissions parlementaires de manière à fournir au député les moyens techniques et financiers de scruter à fond les dossiers et projets de loi, tel que l'exige son rôle de législateur;
- b) à télédiffuser les délibérations des commissions parlementaires dans le but d'informer le public et de le sensibiliser au fonctionnement de l'appareil parlementaire;
- c) à exiger que les règlements devant être adoptés en vertu d'un projet de loi déjà déposé au Parlement, soient également déposés en Chambre avant l'étude de ce projet de loi en deuxième lecture;

Il y a longtemps que l'on parle de modifier notre mode de scrutin pour y introduire des éléments du système proportionnel. Dès 1972, l'Union Nationale déposait à l'Assemblée nationale un projet de loi visant, par l'addition d'un élément proportionnel au monde de scrutin actuel, à atténuer les écarts entre le pourcentage des votes et le nombre de sièges à chaque parti.

Nous croyons qu'il faut reprendre ce débat, car nous voulons que l'Assemblée nationale soit le reflet fidèle de la réalité politique du Québec.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

à modifier le mode de scrutin en y intégrant des éléments du système proportionnel.

II— Le pouvoir judiciaire

Dans le chapitre traitant du "fédéralisme", nous demandons que les trois points suivants se retrouvent dans la Constitution:

 une définition nette et claire de la nature et du rôle du pouvoir judiciaire et la proclamation de l'indépendance des juges;

 la garantie que chaque province peut établir des organismes chargés de veiller à l'application de ses lois;

3. l'abolition de l'article 96 de la Constitution.

Une fois ces pouvoirs clairement définis, le Québec pourra enfin réorganiser ses tribunaux à sa guise et selon ses propres besoins. Nous croyons que tout le dossier de la justice, à cause de son influence directe sur la mise sur pied d'un Tribunal de la famille et sur l'entrée en vigueur de la révision du Code Civil en matière de droit de la famille, doit être placé au haut de la liste des sujets faisant partie d'une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles.

De toute façon, une réorganisation s'impose au niveau des tribunaux administratifs dont le nombre n'arrête pas de croître. À notre avis, il faut procéder à une codification tant au niveau de la procédure qu'au niveau de la révision des décisions rendues par ces tribunaux judiciaires et quasi-judiciaires.

L'évolution de notre société est beaucoup trop rapide de nos jours pour que nous nous contentions d'attendre les événements sans plus. Au contraire, un gouvernement responsable se doit d'être à l'avant-garde dans le domaine du droit comme partout ailleurs - d'où la nécessité de se doter de structures de recherche et de consultation.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) dès les reprises des discussions constitutionnelles sur le partage des pouvoirs, de privilégier le dossier de la justice en vue de permettre au Québec de réorganiser ses tribunaux à sa guise et selon ses besoins dans les meilleurs délais;

 b) à adopter un Code de procédure administrative s'appliquant à tous les tribunaux administratifs pour simplifier et uniformiser les droits et devoirs des parties en cause; c) à transformer l'Office de révision du Code civil en une véritable COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT, avec un budget approprié et un personnel professionnel et administratif compétent.

III— L'administration publique

L'Union Nationale s'est déjà prononcée très catégoriquement en faveur d'un contrôle sévère sur l'administration des fonds publics. Elle a aussi indiqué qu'un gouvernement unioniste limitera la croissance des dépenses gouvernementales au taux de croissance réelle de l'économie et gèlera les effectifs de la fonction publique.

Nous visons d'abord à limiter les dépenses de l'État. Toutefois, ce régime d'austérité ne doit pas nous empêcher d'accroître la productivité des services gouvernementaux. Un tel objectif peut être atteint en incitant les services:

1) à mesurer leurs performances en fonction des objectifs définis;

2) à mesurer l'impact effectif des programmes. Enfin, nous sommes persuadés qu'il y a moyen non seulement de limiter les dépenses improductives, d'accroître la productivité, mais aussi de mieux coordonner l'activité gouvernementale.

Tout au long de notre programme, nous insistons à plusieurs reprises et dans presque tous les secteurs d'activités, sur le rôle de soutien et de planification de l'État. Qu'il s'agisse de planification interministérielles:

à titre d'exemple:

une politique de main-d'oeuvre ou de soutien à l'entreprise privée par le biais du ministre d'État au développement économique;

ou qu'il s'agisse de planification de nature plus sectorielle:

à titre d'exemple:

un ministère de la Coopération, un ministère de l'Habitation, un ministre d'État au troisième âge... l'Union Nationale se donne les instruments voulus, tant au niveau politique que ministériel, pour remplir ces fonctions de planification et de coordination.

Dans les ministères et les organismes, le gouvernement fonctionne encore selon la règle du "secret administratif". L'Union Nationale est convaincue que cette règle du jeu a trop duré et qu'il y a lieu d'y introduire un peu plus de transparence. Nous n'avons rien à perdre en donnant au citoyen accès à l'information gouvernementale.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à imposer des contrôles sévères sur l'administration des fonds publics;
- b) à accroître la productivité des services gouvernementaux et à établir une meil-

leure coordination des services, tant au niveau interministériel qu'au niveau sectoriel;

 c) à présenter à l'Assemblée nationale une Loi sur la liberté de l'information en vue de remplacer la règle du secret administratif dans l'administration publique par celle de la publicité.

CHAPITRE 3: Le pouvoir municipal

I— L'autonomie des gouvernements locaux

La municipalité représente, pour la majorité de nos concitoyens, le premier niveau de gouvernement. Le gouvernement local entretient donc des liens privilégiés avec tous et chacun des Québécois.

Cette situation confie à l'institution municipale un rôle particulier dans notre système démocratique, rôle qui tend à s'accroître au fil des ans.

L'Union Nationale tient à affirmer qu'elle croit à

un gouvernement municipal autonome.

L'augmentation des responsabilités des municipalités (voirie, habitation, transport en commun, sécurité publique, aménagement du territoire, etc.) s'accompagne obligatoirement de coûts accrus.

L'Union Nationale convaincue de la valeur d'une politique de décentralisation vers le secteur municipal croit que, d'ores et déjà, la réforme de la fiscalité municipale est un échec lamentable; elle n'a pas su assurer les revenus suffisants aux municipalités afin que celles-ci assument les tâches qui leur incombent.

Sous des dehors mirobolants, cette réforme, après un an seulement d'usage, se révèle une solution très partielle au problème de l'autonomie financière des municipalités.

Il n'y a donc pas de solution permanente de trouver au financement des municipalités; les hausses de taxes foncières ont recommencé de plus belle; cette situation est généralisée à travers tout le Québec.

Les municipalités manquent carrément de revenus pour faire face à leurs obligations.

Elles se trouvent placées devant un choix: ou elles abandonnent certaines de leurs responsabilités ou elles trouvent de nouvelles sources de revenus.

L'Union Nationale, qui combat pour une plus franche décentralisation des pouvoirs du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, croit également en toute logique, à une plus grande décentralisation des pouvoirs provinciaux vers les municipalités.

Elle prend donc carrément le parti des gouvernements locaux (en y incluant les commissions scolaires, auxquelles on est en train d'enlever toute autonomie de gestion) et croit qu'il faut repenser en profondeur tout le système de financement des gouvernements locaux. L'Union Nationale croit que nous devons, ensemble, nous interroger sur l'impôt foncier, comme seul mode de financement des municipalités.

Est-ce possible que cette façon d'imposer soit dépassée?

L'impôt foncier ne repose-t-il pas sur une valeur aujourd'hui périmée qui identifiait la ri-

chesse d'un individu à la valeur de sa propriété? L'impôt sur la propriété n'est-il pas une des taxes les plus régressives qui soient, et à ce titre, injuste envers la majorité de la population?

Par exemple, l'impôt foncier, qui fait partie de tout loyer, ne pénalise-t-il pas d'abord les familles

à faible ou moyen revenu?

L'Union Nationale, considérant les taux élevés d'intérêt hypothécaire et les nouvelles hausses des évaluations foncières, croit qu'il est temps de réévaluer toute la pertinence du maintien de l'impôt foncier comme seul mode de financement des gouvernements municipaux.

Nous devons analyser d'autres avenues de

finanement pour les municipalités.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

 a) à convoquer les ÉTATS GÉNÉRAUX DES GOUVERNEMENTS LOCAUX (municipalités et commissions scolaires) afin d'examiner les meilleurs moyens de leur assurer une plus grande autonomie financière;

 b) à redonner une véritable autonomie de gestion aux commissions scolaires actuellement de plus en plus réduites à de simples entités administratives du ministère de l'Éducation;

 c) d'assurer des revenus suffisants aux municipalités pour qu'elles puissent remplir

leurs obligations;

d) de modifier, à court terme, le mode de versement des subventions compensatoires aux municipalités et aux commissions scolaires afin de leur permettre de mieux administrer leur budget, et de réduire les coûts qu'engendrent les délais abusifs du gouvernement provincial dans le versement de ces subventions.

II — L'aménagement du territoire:

L'aménagement du territoire québécois doit être chez tous les intervenants gouvernementaux une préoccupation constante.

Le Québec possède un tissu urbain et une ramification de villes et villages qui confèrent un caractère très particulier à la politique d'aménagement à mettre en place.

Le nouveau cadre de vie régional à implanter doit se donner comme responsabilité première le respect des préoccupations locales.

Les intervenants du monde municipal sont inquiets et se sentent à la fois dépossédés de leurs moyens et impuissants à contrer ce qu'ils perçoivent comme la création d'une structure intermédiaire qui éloignerait encore davantage le citoyen de son gouvernement de base.

L'Union Nationale, soucieuse de préserver le caractère distinctif des mondes rural et urbain du Québec, tient à affirmer tout le respect qu'elle porte à cette différence et veut assurer tous les gouvernements locaux qu'elle fait de la préservation de ces identités propres un principe moteur de sa philosophie de l'aménagement du territoire.

Plus particulièrement, l'Union Nationale croit que les municipalités rurales ne doivent plus se sentir lésées par cette réforme et qu'elles doivent y conserver une place correspondante à leur nombre.

Enfin, l'Union Nationale considère indécent que les gouvernements locaux soient invités à participer à une si profonde modification de notre vie locale, sans même en connaître le mode de financement.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à définir clairement le mode de financement des nouveaux schémas d'aménagement du territoire;
- b) à respecter l'autonomie des municipalités qui feront partie des nouvelles structures régionales;
- c) à s'assurer que les municipalités rurales ne perdront pas leur vocation propre:
- d) à privilégier les conseils de comté comme interlocuteur des municipalités rurales dans le processus de discussion de la création des structures régionales;
- e) à définir clairement les responsabilités des administrations rurales, urbaines, régionales et provinciales en matière d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement.

III— La municipalisation du loisir

La société québécoise mesure pleinement l'im-

portance de la civilisation du loisir dans le monde d'aujourd'hui.

L'Union Nationale a toujours eu comme préoccupation majeure de doter le Québec des structures adéquates permettant la concertation des organismes intéressés.

Nous fondons notre philosophie sur deux principes majeurs:

- Celui du droit au loisir pour tous les Québécois; d'où la nécessité de privilégier une politique d'accessibilité pour tous au loisir sous toutes ses formes.
- 2) L'acceptation que le gouvernement municipal est le meilleur niveau de gouvernement pour identifier les besoins et désirs des individus en matière de loisirs et assurer ainsi leur participation.

EN CONSÉQUENCE, UN GOUVERNEMENT DE L'UNION NATIONALE S'ENGAGE:

- a) à faire des municipalités, le maître d'oeuvre du développement et de l'organisation du loisir;
- b) à assurer aux municipalités les revenus nécessaires à l'accomplissement de ces nouvelles responsabilités;
- c) à promouvoir, par la création de "Comités municipaux de loisirs", la concertation de tous les organismes intéressés à la mise sur pied d'une politique rationnelle du loisir (fédérations et associations de sport, commissions scolaires, etc.);
- d) à donner aux Comités municipaux de loisirs les mandats:
 - i) de coordonner l'administration du loisir au niveau municipal;
 - ii) d'approuver tous les projets d'investissements publics en infrastructures de loisirs et en assurer la meilleure utilisation;
 - iii) être l'interlocuteur de la municipalité auprès du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche:
- e) à mettre sur pied une politique permettant l'utilisation, par tous les citoyens, des installations et équipements socio-culturels et sportifs gérés par l'État actuellement utilisés presque exclusivement par la clientèle scolaire.

SECTION 1 LES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

Objectifs generaux	Pages
Chapitre 1: L'assainissement des finances publiques et la fiscali	té
Chapitre 2: Le soutien de l'initiative privée	
Chapitre 3: Le développement économique régional	
Chapitre 4: Une stratégie de restructuration industrielle	
Chapitre 5: Une politique globale de la main-d'oeuvre	
Chapitre 6: Les relations de travail	
Chapitre 7: Nos ressources naturelles	
Chapitre 8: L'agriculture	
Chapitre 9: Les pêcheries	
Chapitre 10: Le tourisme	20
Chapitre 11: Les transports	21
Chapitre 12: L'habitation	23
SECTION II	•
ORIENTATIONS SOCIALES	
Objectifs généraux	
Chapitre 1: La famille: cellule première de notre société	27
Chapitre 2: La santé et les services sociaux	
Chapitre 3: L'éducation	33
Chapitre 4: L'environnement	36
Chapitre 5: Les loisirs, chasse et pêche	
Chapitre 6: Les affaires culturelles	
ORIENTATIONS CONSTITUTIONNE	LLES
ET	
POLITIQUES	
Objectifs généraux	
Chapitre 1: Le fédéralisme: un instrument d'égalité	43
Chapitre 2: Le régime politique québécois	
I— Le pouvoir politique	
II— Le pouvoir judiciaire	
III— L'administration publique	
Chapitre 3: Le pouvoir municipal	